



**Jour
J-04**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

27/12/2019

Civisme fiscale

P8

La direction générale des impôts poursuit la sensibilisation

Atteinte à la sûreté de l'État, détournement de deniers publics :

Adou Richard : **“ La peine encourue par Soro
est l'emprisonnement à vie ”**

P2

Propos liminaires du Procureur de la République

P3

L'intégralité des échanges avec les journalistes

P4

Mobilité urbaine à Abidjan

P7

La Sotra annonce des lignes de proximité à l'intérieur de Yopougon

Atteinte à la sûreté de l'État, détournement de deniers publics :

Adou Richard : " La peine encourue par Soro est l'emprisonnement à vie "

Le procureur de la République a expliqué, hier, les raisons des poursuites et du mandat d'arrêt international lancé contre le président de Générations et peuples solidaires.



Le procureur de la République, Adou Richard, a présenté aux journalistes des pièces à conviction en sa possession. (Photos : Véronique Dadié)

Guillaume Soro risque gros s'il est reconnu coupable. Hier, le procureur de la République, Adou Richard, lors d'une conférence de presse à la salle des Pas perdus du palais de justice au Plateau, a informé que l'ancien président de l'Assemblée nationale, accusé d'atteinte à la sûreté de l'État, de détournement de deniers publics sera éventuellement condamné à perpétuité si

d'aventure sa culpabilité est établie. « Il y a des charges qui pèsent sur lui. Il lui appartient de venir se défendre. S'il est reconnu coupable, la peine encourue par Guillaume Soro est l'emprisonnement à vie », a-t-il expliqué pour situer les journalistes sur la gravité des faits reprochés au concerné. En effet, selon le procureur de la République, l'objectif de ces échanges avec la presse était d'informer l'opinion publique

sur le coup d'État que Guillaume Soro et ses hommes s'approprièrent à perpétuer en Côte d'Ivoire. Le magistrat du ministère public chargé de l'action publique, pour étayer ses déclarations, a présenté et fait écouter une bande sonore à l'auditoire où on attendait la voix des personnes qui échangeaient. « Les éléments en possession des services de renseignements, notamment un enregistrement sonore, établissent claire-

ment que le projet devait être mis en œuvre incessamment », a-t-il dit. Richard Adou, dans son argumentaire, a aussi déclaré que le but des tournées entreprises par Guillaume Soro en Europe était de jeter l'anathème et le discrédit sur les institutions en place. « Il s'agissait d'une action concertée dans la mesure où, aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, certaines personnes proches de lui n'hésitaient

pas à amplifier ce discrédit sur les institutions », a-t-il fait savoir. Puis de se persuader : « Ces actes, loin d'être isolés, étaient constitutifs d'un complot qui devait aboutir à une insurrection civile et militaire ». Il a aussi indiqué que des armes ont été retrouvées dans les domiciles perquisitionnés des personnes qui ont été arrêtées dans le cadre de cette affaire. Il a également soutenu que le parquet a été saisi

d'une plainte formulée par l'agent judiciaire du trésor contre les « Messieurs Cissé Mory, Koné Kamaraté Souleymane dit Soul To Soul, N'Guessan René, la société civile immobilière Ebur, Guillaume Soro et autres pour les faits de détournement de deniers publics, recel de détournement de deniers portant sur la somme de 1 milliard 500 millions Fcfa et complicité desdits faits ».

KANATÉ MAMADOU

Flagrant délit

A la question de savoir pourquoi l'immunité parlementaire des députés parmi les personnes proches de Guillaume Soro arrêtées n'a pas été observée, Adou Richard a répondu : « Selon l'article 92 de la Constitution, aucun membre du Parlement ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle sans l'autorisation du Bureau de la Chambre dont il est membre. Sauf les cas de flagrant délit,

de poursuites autorisées, de condamnation définitive. Nous sommes dans un cas de flagrance. Ces députés ont été arrêtés dans un cas de flagrance. Nous n'avons pas à demander l'autorisation de lever d'une immunité quelconque ». Le procureur de la République a, en outre, précisé que le député Alain Lobognon et les 14 autres personnes sont arrêtés pour les faits d'attentat et complot contre l'autorité de l'État, troubles à l'ordre

public, diffusion de fausses nouvelles tendant à jeter le discrédit sur les institutions de la République. « Ces faits sont prévus et punis par les articles 28, 32, 162, 163, 190 du code pénal ; les articles 33, 34, 60, 63, et 65 de l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées », a-t-il fait savoir.

K. MAMADOU

Quelques extraits de la bande sonore

« ...nous on est là, on est dans la garde du Président, on est dans la garde au Palais, à la maison. On est positionné un peu partout... »
 « ...on a les 8400 et puis d'autres jeunes, on a l'armée hein... »
 « ...Hamed a essayé de faire un tour mais les gens vont basculer. Il y aura quelques-uns, les pros IB, qui ne seront pas avec nous... »
 « ...dans ce genre d'action, c'est la puissance de feu qui rallie tout le monde... »
 « ...on ne va pas com-

mencer là-bas (Bouaké) ...mais les gens sont très sereins, c'est nous qui les calmions. On veut que ça tombe dans une période assez intéressante pour que ça ne soit pas du n'importe quoi... »
 Sur le moment du début de l'action, « on a la télécommande... C'est pour quoi ce qui va se faire en amont avec la communication qui va discréditer le régime et tout. Mais je retiens que j'ai un délai à ne pas dépasser d'un an... »
 « ...en fait, il faut minimiser les coûts humains, le sang et tout ça. Si on doit

s'entretenir, ça va s'enlisser... »
 « ...à part Zakaria, les COMZONES ne vont pas réagir. Ils essaient de récupérer les COMZONES mais ça ne marche pas. On les a infiltrés. Tout ce qu'on dit à un COMZONE, je suis informé. Ils ont réussi à récupérer un COMZONE sur les dix... »
 « ...on va regarder la situation. Si elle est favorable à une insurrection populaire, tant mieux. Il faut qu'on s'apprête, la situation sera difficile... »

Propos liminaires du Procureur de la République

Mesdames et messieurs de la presse, je tiens à vous adresser mes sincères remerciements d'avoir répondu massivement à notre invitation.

Le lundi 23 décembre dernier, j'indiquais dans un communiqué que les Services de renseignements avaient été informés de ce que Monsieur Soro Kigbafori Guillaume et certains de ses soutiens projetaient d'attenter à l'autorité de l'Etat et à l'intégrité du territoire national. Les Services de renseignements ont donc entrepris d'accroître la vigilance vis-à-vis de Monsieur Soro Kigbafori Guillaume et de ses soutiens.

Monsieur Soro Kigbafori Guillaume a entrepris des tournées dans certains pays d'Europe, où il ne se privait pas de jeter l'anathème et le discrédit sur les institutions en place. Il s'agissait d'une action concertée dans la mesure où, aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, certaines personnes proches de lui n'hésitaient pas à amplifier ce discrédit. Ces actes, loin d'être isolés, étaient constitutifs d'un complot qui devait aboutir à une insurrection civile et militaire.

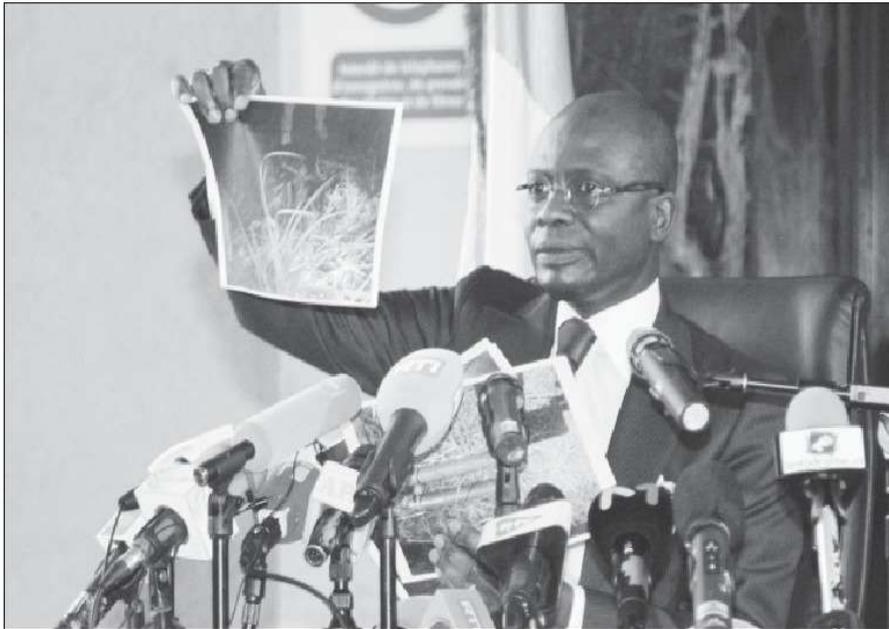
Les éléments en possession des Services de renseignements, notamment un enregistrement sonore que je vous ferai écouter, établissent clairement que le projet devait être mis en œuvre incessamment. De cet enregistrement, il ressort, entre autres, les propos ci-après :

« ... nous on est là, on est dans la garde du Président, on est dans la garde au Palais, à la maison. On est positionné un peu partout... »

« ... on a les 8400 et puis d'autres jeunes, on a l'armée hein... »

« ... Hamed a essayé de faire un tour mais les gens vont basculer. Il y aura quelques-uns, les pros IB, qui ne seront pas avec nous... »

« ... dans ce genre d'action, c'est la puissance de feu qui rallie tout le monde... »



Le procureur de la République brandit une photographie des armes et munitions retrouvées dans des domiciles. (PH: VÉRONIQUE DADIÉ)

« ... on ne va pas commencer là-bas (Bouaké) ... mais les gens sont très sereins, c'est nous qui les calmons. On veut que ça tombe dans une période assez intéressante pour que ça ne soit pas du n'importe quoi... »

« Sur le moment du début de l'action, « on a la télécommande... C'est pourquoi ce qui va se faire en amont avec la communication qui va discréditer le régime et tout. Mais je retiens que j'ai un délai à ne pas dépasser d'un an... »

« ... en fait, il faut minimiser les coûts humains, le sang et tout ça. Si on doit s'entretuer, ça va s'enlisser... »

« ... à part Zakaria, les COMZONES ne vont pas réagir. Ils essaient de récupérer les COMZONES mais ça ne marche pas. On les a infiltrés. Tout ce qu'on dit à un COMZONE, je suis informé. Ils ont réussi à récupérer un COMZONE sur les dix... »

« ... on va regarder la situation. Si elle est favorable à une insurrection populaire, tant mieux. Il faut qu'on s'apprête, la situation difficile... »

Dans le but de mettre en œuvre leur funeste dessein,

certains soutiens de Monsieur Soro Kigbafori Guillaume, dont des parlementaires, sous le prétexte que l'avis de ce dernier aurait été dérouter par les autorités aéroportuaires, diffusaient de fausses nouvelles et appelaient à l'insurrection populaire. Vu la gravité des faits, et en raison de la flagrante de ceux-ci, j'ai immédiatement ordonné à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) de procéder à la recherche et à l'arrestation de tous les mis en cause. Par ailleurs, je voudrais porter à votre connaissance que le vendredi 20 décembre 2019, le Parquet a été saisi d'une plainte formulée par l'Agent Judiciaire du Trésor (AJT) contre Messieurs Cissé Mory, Koné Kamaraté Souleymane, N'Guessan N. René, la Société Civile Immobilière EBUR (SCI EBUR), Soro K. Guillaume et autres pour les faits de détournement de deniers publics, recel de détournement de deniers publics portant sur la somme de un milliard cinq cents millions de francs CFA (1.500.000.000 F CFA) et complicité desdits faits.

A l'appui de sa plainte, l'AJT expliquait avoir découvert un relevé du Trésor public duquel il résultait que la somme indiquée plus haut

avait été transférée sur le compte de Maître René N'GUESSAN, notaire en résidence à Abidjan, pour l'acquisition d'un bien immobilier en 2007.

Le 26 septembre 2019, ayant constaté que ledit bien immobilier n'avait jamais intégré le patrimoine immobilier de l'Etat, et que bien au contraire, le gérant de la SCI EBUR tentait de procéder à son immatriculation dans les registres de la conservation de la propriété foncière et du domaine, une réquisition était adressée à l'officier public, qui confessait avoir conclu avec les fonds publics reçus, la cession projetée au profit de la SCI EBUR, d'un terrain urbain bâti sis à Abidjan-Marcory, quartier résidentiel.

Les investigations effectuées révélaient en outre que la SCI EBUR, acquéreuse du bien immobilier litigieux, avait été créée par deux associés, à savoir Messieurs Cissé Mory et KONE KAMARATE Souleymane, le dernier cité étant l'ancien directeur du protocole de l'ancien président de l'Assemblée nationale, Monsieur Guillaume KIGBAFORI SORO.

Enfin, il était découvert que ledit terrain urbain bâti abrite une villa, habitée en réalité par Monsieur SORO KIGBAFORI GUILLAUME,

lequel, depuis de nombreuses années, jouissait dudit bien immobilier acquis intégralement avec des deniers publics par l'entremise d'une société prête-nom au détriment de l'Etat de Côte d'Ivoire. Au regard de ce qui précède, une information judiciaire a été immédiatement ouverte contre :

• Monsieur SORO K. Guillaume, pour présomptions graves de tentative d'atteinte contre l'autorité de l'Etat et l'intégrité du territoire national et complot contre l'autorité de l'Etat, de recel de détournement de deniers publics et de blanchiment de capitaux;

• Tous autres, pour présomptions graves de tentative d'atteinte contre l'autorité de l'Etat et l'intégrité du territoire national et de complot contre l'autorité de l'Etat ;

• Messieurs CISSE Mory, KONE KAMARATE Souleymane, N'GUESSAN N. René et la SCI EBUR et tous autres, pour présomptions graves de détournement de deniers publics portant sur la somme de 1.500.000.000 de francs CFA et complicité desdits faits ;

• Messieurs Alain LOBOGNON et 14 autres pour les faits d'attentat et complot contre l'autorité de l'Etat, troubles à l'ordre public, diffusion de fausses nouvelles tendant à jeter le discrédit sur les institutions de la République.

Ces faits sont prévus et punis par les articles 28, 32, 162, 163, 190 du Code Pénal ; les articles 33, 34, 60, 63 et 65 de l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ; les articles 7, 99, 113, 117 et 118 de la loi n° 2016-992 du 14 novembre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Un mandat d'arrêt international a été requis contre Monsieur SORO Kigbafori Guillaume et des mandats de dépôt ont été requis contre les autres mis en cause.

Une mission confiée par le Juge d'instruction aux enquêteurs à l'effet de procéder à des perquisitions et saisies a permis la découverte de :

- 16 téléphones
- 09 puces téléphoniques
- 01 lot de matériel de communication radio
- 05 gilets pare-balles et 01 kevlar
- 04 treillis
- 03 mitrailleuses de 12,7 mm
- 06 caissettes de munitions de 12/7
- 04 RPG 7
- 13 roquettes
- 03 cache-flammes
- 04 missiles antichars
- 59 paquets de munitions AK
- 19 chargeurs de kalachnikov AK 47
- 14 kalachnikovs AK 47
- 02 caissettes de munitions de FM
- 01 seau rempli de munitions AK47 ■

Mesdames et messieurs de la presse, je voudrais, pour terminer, vous inviter à écouter attentivement cet enregistrement sonore.

Fait à Abidjan, le 26 décembre 2019
Le Procureur de la République

ADOU Richard
Christophe

L'intégralité des échanges avec les journalistes

Dans l'enregistrement sonore que nous venons d'écouter, le nombre de 8400 est apparu. Nous savons tous que pour la première fois que nous avons entendu ce nombre, c'était suite à la mitraille de janvier 2017. Laquelle a abouti à la découverte d'armes au domicile de Monsieur Kamaraté Souleymane dit Soul To Soul, alors directeur de protocole de Monsieur Soro Kigbafori Guillaume. Les faits ont-ils un lien avec le présent mandat d'arrêt international lancé contre Guillaume Soro ?

Les services de renseignements, dans le cadre de leur mission, ont pu intercepter les audios. Ils ont également pu trouver des personnes qui s'approprièrent à porter un coup aux institutions de la République. J'ai également indiqué qu'à ce stade de mon propos, nous n'avons pas tous les éléments. C'est pour cela que nous avons ouvert une information judiciaire qui a permis au juge d'instruction de donner une mission aux enquêteurs dans le cadre de la poursuite de leurs investigations. Je ne voudrais pas anticiper au risque de me tromper. Mais sachez que c'est à l'issue de toutes les investigations qu'on saura si les liens sont évidents. Est-ce que les personnes qui étaient dans les 8400 sont toutes impliquées ? Quelles sont les ramifications ? Je ne pourrais vous en dire plus. Les enquêtes nous permettent d'avoir plus d'éléments de réponse.

En écoutant la bande sonore, nous avons l'impression d'entendre la voix de l'ex-président de l'Assemblée nationale. Mais en Côte d'Ivoire, il y a des artistes qui savent imiter les hommes politiques. Cette bande audio n'est-elle pas un montage ?

Je peux vous rassurer que si c'était un montage, nous aurions rendu plus audible. Nous aurions utilisé les artistes qu'il faut et nous aurions même pu faire un film. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de maquiller des personnes et de faire un film. L'élément qu'on vous a donné, c'est ce qui a été intercepté par les services de renseignements. D'ailleurs, les personnes mises en cause ont la possibilité de commettre des avocats et c'est la procédure judiciaire qui est en cours. Le doyen des juges d'instruction a la possibilité, sur requête des avocats, de faire expertiser et de rechercher avec qui la personne s'entretenait. On sait que la personne est un sachant, c'est un habitué, je ne pourrais pas vous en dire plus. Je ne peux pas vous donner l'identité parce que je ne l'ai pas. Ce sont les enquêtes qui vont permettre de solutionner tout cela.

Dans vos propos liminales, à aucun moment le nom d'un militaire n'a été cité, parce que techniquement il est difficile pour des civils de mener un coup d'État. Des militaires sont-ils cités ?

Les enquêtes ne font que commencer. Nous avons certains éléments que nous ne pouvons pas mettre sur la place publique. Évidemment, si vous dites à quelqu'un que son nom est cité dans une tentative de coup

d'État, nous sommes sûrs que la personne prendra la déesse des champs. Dans l'audio, il a été dit : « On doit éviter un bain de sang. On a la puissance de feu ». Il est certain que ce ne sont pas les civils qui utilisent la puissance de feu ; on est bien d'accord que forcément ce sont des militaires. Nous ne pourrions pas donner de noms maintenant, mais les enquêtes permettront par la suite, avec le dossier du juge d'instruction qui est en train d'être diligenté, de pouvoir les identifier tous.

Pourquoi l'État de Côte d'Ivoire n'a pas rassuré Guillaume Soro, laissé son avion se poser et mettre ensuite le grappin sur lui ?

Évidemment, tout le monde savait qu'il devait venir. D'ailleurs, plusieurs dates avaient été données mais elles n'avaient pas été respectées. Ce jour-là, nous savions que l'avion quittait le Bourget pour Abidjan. Un plan de vol avait été déterminé. Les autorités aéroportuaires ivoiriennes avaient été avisées. Elles avaient donné leur accord pour l'atterrissage de l'avion.

C'est au dernier moment évidemment que l'avion n'a pu atterrir en Côte d'Ivoire. Nous le savons parce que le Dg de l'Anac l'a également indiqué sur le Plateau de la télévision nationale à 20 heures, le 23 décembre. En tout cas, toutes les autorisations ivoiriennes avaient été obtenues. Évidemment, ce ne sont pas les autorités ivoiriennes qui pilotent l'avion. A un moment, l'engin a pris une autre destination. On ne pouvait pas influencer sur la destination d'un avion. Je crois que c'est pour cela que l'avion n'a pas pu atterrir.

Dans vos propos, vous avez indiqué que le Trésor public a porté plainte pour une histoire qui date de 2007. Pourquoi avoir attendu donc si longtemps ? N'est-ce pas le désamour entre le Président Alassane Ouattara et Soro Guillaume qui provoque tout cela ?

En ce qui concerne la corruption, les détournements de deniers publics, il faut dire que les faits sont poursuivis à la date où ils ont été découverts. C'est en 2007 que ces faits se sont passés. C'est à cette date que les fonds sont sortis des fonds publics pour acquérir un bien immobilier pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire. Par la suite, ne voyant pas dans le patrimoine de l'État ce bien acheté en 2007 que le gérant de la SCI Ebur a tenté d'immatriculer à la conservation foncière, que l'agent judiciaire du trésor, habilité à agir, a saisi le parquet d'une plainte. Cette plainte est totalement recevable.

La date du retour de Soro Guillaume à Abidjan était connue. Pourquoi n'avez-vous pas anticipé son arrestation car l'enregistrement existait ? C'est ce que j'ai indiqué tout à l'heure. Si la loi pénale qui a été violée par un infracteur et que celui-ci n'est pas sur le territoire, il ne rentrera jamais au pays si vous lui dites que vous allez l'arrêter. Sauf s'il décide de prendre un risque incroyable. Il faut attendre que la personne arrive sur le territoire et à ce moment-là,

nous avons la possibilité d'agir parce que notre compétence est limitée à notre territoire national. Quand l'avion est détourné au Ghana, nous n'avons pas la possibilité d'obliger les autorités ghanéennes à extraire ces personnes. Lorsque le mandat d'arrêt international a été délivré et transmis à Interpol, c'est à ce moment que nous mettons en jeu la coopération pénale internationale. C'est ce qui va nous permettre, si toutefois la personne est appréhendée, de faire jouer les accords de coopération afin que la personne soit ramenée en Côte d'Ivoire.

Le mis en cause a fait l'objet d'un dossier similaire au Burkina Faso. Il a été entendu effectivement dans des écoutes téléphoniques, lors du procès du putsch manqué. Il a été relevé que les écoutes étaient fabriquées et manipulées. Ce dossier ne va-t-il pas connaître le même sort que celui du Burkina Faso et le parquet qui poursuit pour recourir à une expertise acoustique pour asseoir ou légitimer l'accusation ?

Pour le moment, le dossier fait l'objet d'une information judiciaire, les mis en cause ont également des avocats. En tant que procureur, je les accuse. Il appartient à ceux qui veulent se défendre de demander une expertise graphologique ou phonique. Dans tous les cas, cette expertise sera faite à leur demande, nous n'avons pas de problème. L'écoute téléphonique qui a été faite au Burkina Faso ne peut même pas nous intéresser parce que cela s'est déroulé dans un autre pays et nous n'étions pas là-bas pour savoir exactement comment on a pu les produire. Mais, je peux vous assurer que ce que nous avons en notre possession, ce sont nos services de renseignements qui ont pris toutes les précautions et il est loisible aux avocats de contester et demander une contre expertise pour s'assurer de l'authenticité.

Vous avez relevé dans vos propos liminales qu'un mandat d'arrêt international a été émis. Avez-vous la position géographique du mis en cause aujourd'hui ? Pouvez-vous nous dire, à ce stade de vos enquêtes, où le mis en cause réside et des assurances dans le pays où il réside quant à l'exécution du mandat qui a été lancé contre lui ?

Au moment où nous avons émis le mandat d'arrêt international, la personne se trouvait au Ghana car l'avion venait d'atterrir dans le pays. Par la suite, nous savons que la personne a pris la destination d'un pays européen. Comme je l'ai indiqué, les autorités ivoiriennes sont compétentes sur l'ensemble du territoire national. Dès lors que nous sommes en dehors du territoire national, nous ne pouvons que faire jouer la coopération pénale internationale. Nous avons saisi les services d'Interpol. Lorsqu'un pays est affilié, Interpol permet d'éditer des notices en cas d'émission d'un mandat d'arrêt. Cela permet d'interpeller la personne.

Affousslata Bamba Lamine a aussi prononcé une condamnation. Elle a même affirmé

qu'il y a des éléments qui prouvent qu'en 2002, la déstabilisation était partagée. Est-ce que le procureur va s'auto-saisir et enquêter afin de faire la lumière sur cette affaire ?

Je ne pourrais pas répondre maintenant parce que comme je l'ai indiqué, le dossier se trouve actuellement chez le juge d'instruction, qui va investiguer. A l'issue de ces enquêtes, le parquet va décider de saisir la juridiction compétente. A ce stade, je n'irai pas plus loin.

Où, quand et comment a été faite la captation de la bande sonore par les services de renseignements ?

C'est un secret que je ne peux dévoiler parce que je ne fais pas partie des services de renseignements. Ce qu'il faut savoir, c'est que chaque partenaire a la possibilité, en fonction des éléments dont il dispose, de capter des éléments. Il appartient au procureur de les analyser pour voir leur crédibilité. Ce afin d'ouvrir une enquête qui aboutira à une information judiciaire et à un jugement éventuel. Ce qu'il faut savoir, c'est que chaque jour que Dieu fait, les services de renseignements de Côte d'Ivoire sont au travail. Et lorsqu'ils détournent des éléments probants, ils nous les mettent à disposition pour que nous décidions ou non d'ouvrir des enquêtes judiciaires.

Les avocats de Soro Guillaume disent n'avoir pas eu connaissance du mandat d'arrêt international.

Je ne sais comment répondre à cette question. Parce que, comme je l'ai indiqué plus haut, ce sont les services de police ivoirienne et ceux de l'extérieur, en l'occurrence Interpol, qui sont habilités à exécuter des mandats d'arrêt internationaux et non les avocats qui ne peuvent même pas initier des recours contre des mandats d'arrêt internationaux. Dans un tel schéma, il est loisible aux avocats de pouvoir prendre connaissance avec le dossier, ce se trouve au cabinet d'instruction. A ce jour, je ne sais pas si ses avocats l'ont fait mais ce qui est sûr, un mandat d'arrêt international que j'ai cosigné a été délivré et venté pour son exécution. Que ceux qui ne l'ont pas encore vu, cherchent donc à prendre attache avec le cabinet d'instruction et les autorités compétentes pour le voir.

Les Chefs d'État vont-ils exécuter le mandat d'arrêt international dans le cadre de la coopération internationale ?

Un État ne peut pas obliger un autre à exécuter un mandat d'arrêt. Mais dans le cadre de la coopération internationale, chaque État se doit, lorsqu'un criminel ou un délinquant se trouve sur son sol, de pouvoir collaborer. Nous avons donc émis le mandat que nous avons accompagné de la Commission rogatoire internationale qui explique les circonstances des faits.

Nous sommes sûrs que la personne ou l'État qui estime que ces faits sont assez probants, permette à la personne concernée d'aller s'expliquer devant les juridictions de son État. Dans le cadre de la coopération, nous

exécutons nous-mêmes des mandats d'arrêt et je ne sais pas pourquoi, la réciproque ne sera pas observée dans ce cas.

Parmi les personnes appréhendées, il y a des députés. Que fait l'État de leur immunité parlementaire ?

L'article 92 de la Constitution est assez éloquent en matière de poursuite contre les députés surtout lorsque les faits sont commis dans le cas de flagrance. Selon l'article 92 : « Un membre du parlement ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle et correctionnelle qu'avec l'autorisation du Bureau de la Chambre dont il est membre. Sauf le cas de flagrant délit de poursuite autorisée et de condamnation définitive ». Nous sommes donc dans un cas de flagrant délit, donc nous n'avons pas à demander l'autorisation de la levée d'une quelconque immunité comme le dit l'article.

Pouvons-nous savoir où les armes que vous présentez sur les images ont-elles été saisies ?

J'ai indiqué que lorsque nous avons eu les informations et que nous attendions l'atterrissage de l'avion de Guillaume Soro, nous avons donné mandat aux services de renseignements et aux officiers de police judiciaire d'interpeller tous ceux dont nous avons l'assurance qu'ils ont participé à ce complot. Une commission rogatoire a donc été donnée à ces officiers de police judiciaire pour faire des perquisitions dans les domiciles des personnes soupçonnées pour rassembler les preuves et les indices.

C'est dans ce cadre que nous avons vu certaines personnes s'empresser d'aller démanteler des armes dans des domiciles. C'est dans ces conditions que nous avons pu appréhender ces armes en question. Malheureusement, ces personnes avaient pris la clé des champs. Mais nous avons pris dans un domicile très voisin, des armes déjà retrouvées. Juste parce que nous avons informé de la perquisition de certains domiciles, nous avons vu des personnes faire des mouvements dans certaines maisons. Le temps que nous n'arrivions, pour partir avec des éléments. Nous avons suivi et le temps que nous n'arrivions sur les lieux, nous avons vu que ces personnes ont déversé des armes que nous avons saisies. Nous sommes en train de les analyser avec la police scientifique pour savoir à qui elles appartiennent et quelle est leur provenance. Parce que vous savez bien que les armes sont marquées et sont ici des pièces à conviction que nous allons examiner.

Pourquoi vous vous empressiez d'animer une conférence de presse alors que l'enquête n'est pas encore terminée ? Et quelles sont les sanctions encourues si vous parlez d'affaire grave ?

Lorsqu'on tarde à donner une information, on nous reproche d'avoir trop tardé. Lorsque nous nous empressons de répondre aux interrogations, on dit que nous sommes trop pressés. Dans ce cas, quel est le meilleur moment pour parler ? Ce qu'il faut savoir, c'est que cette af-

faire est tellement grave qu'il faut que les Ivoiriens soient informés là-dessus. Ce n'est pas tous les jours qu'on parle de puissance de feu, de verser le sang. Vous avez écouté l'enregistrement sonore et à voir de plus près, le processus se diviserait en deux parties. La première était de parcourir tous les pays pour jeter le discrédit sur les institutions à travers tous les canaux de diffusion possible. La seconde était d'appuyer sur une télécommande pour cracher du feu et tuer des gens. Et je pense qu'à partir du moment où on parle d'effusion de sang, tout doit être su.

Quant aux sanctions encourues, ne serait-ce que l'attentat contre l'autorité de l'État, c'est l'emprisonnement à vie. Parce qu'en la matière, c'est la peine sanctionnant l'infraction la plus gravement réprimée qui est appliquée. Et ça, c'est le juge qui va l'appliquer à l'issue du procès.

Le mandat d'arrêt n'est-il pas précipité ? Puisque vous dites que l'enquête est en cours ?

Dès le départ, nous n'avons pas lancé de mandat. C'est lorsque nous nous sommes rendus compte que l'avion de Guillaume Soro avait été détourné à destination d'un autre pays, et que nous savons que nos forces de l'ordre n'ont pas pouvoir d'agir sur un autre territoire, que nous avons émis le mandat sous l'autorité du juge d'instruction. Je voudrais dire que ce n'est pas de façon anticipée, autrement, la personne qui a eu l'information qu'elle est poursuivie ne va pas se rendre.

Quel est le nombre exact des personnes arrêtées ?

Je pense que nous avons dépassé une quinzaine. Mais comme je l'ai dit, en attendant les résultats des enquêtes, rien ne prouve que toutes ces personnes sont coupables. Elles sont donc présumées parce que la juridiction n'a pas encore statué pour certifier leur culpabilité. Pour l'instant le travail est donc au niveau des enquêteurs et du juge d'instruction.

Ce qui est reproché à Soro Guillaume et ses proches est-il assimilable à un acte terroriste ?

La loi qui prévoit l'attribution des infractions assimilées et qui parle de blanchiment de capitaux également parle en même temps de financement du terrorisme. C'est en fait, le titre de la loi. Nous avons pour l'instant parlé de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme parce que c'est ce que le titre de loi dit mais nous n'avons pas parlé d'acte terroriste.

Des suspects ont été arrêtés puis des armes ont été découvertes. Qu'est-ce qui rattache ces éléments des personnes interpellées ?

Je l'ai indiqué dans une première réponse que tout ce qui est saisi lors d'une perquisition est appelé pièce à conviction. C'est à l'issue des enquêtes qu'on peut les attribuer aux personnes interpellées.

PROPOS RETRANSCRITS PAR HERVÉ ADOU ET KANATÉ MAMADOU

Filets sociaux

La phase d'extension lancée aujourd'hui

Le gouvernement passe, ce matin, la vitesse supérieure dans la lutte contre la pauvreté.



Mariatou Koné, ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté.

issus du milieu rural qui seront pris en compte, contre 20 000 en milieu urbain. Améliorer le niveau de consommation des ménages ciblés, faciliter la mise en place d'une base de données pour identifier aisément les ménages les plus fragiles, sont les objectifs que se fixe le gouvernement, à travers ce projet.

En plus, l'État entend, par-là, développer autour des transferts monétaires, des mesures d'accompagnement axées sur les pratiques familiales essentielles. Pour rappel, les 50 000 premiers ménages qui bénéficient de ce projet sont répartis dans 882 villages et 16 régions de la Côte d'Ivoire. Ils

sont sélectionnés sur la base du niveau de pauvreté, en tenant compte des statistiques officielles de l'Enquête du niveau de vie des ménages (Env). Ainsi que d'une autre enquête auprès des ménages, à travers un questionnaire basé sur leurs conditions de vie et d'accès aux services sociaux de base, etc.

Il faut également savoir que ce projet a bénéficié en octobre 2015 d'un apport financier de la Banque mondiale, à hauteur de 29,5 milliards de F Cfa. Il s'agit d'octroyer gratuitement 36 000 F, tous les trois mois, durant trois ans. A ce titre, le paiement s'effectue sans frais via le mobile money. ■

MARCEL APPENA

Renouvellement de la carte nationale d'identité

Le top départ de la phase pilote donné à Bingerville

La phase pilote qui vient de démarrer, l'opération ne concerne que les localités de Songon, Brofodoumé et Bingerville. Cette opération qui s'étendra sur dix jours, vise entre autres, à déceler les éventuelles difficultés que nous pourrions observer au niveau de l'équipement. Cela, afin de faciliter la phase de généralisation à l'échelle nationale, qui débutera le 15 janvier 2020", a souligné Kafana Sitionni Directeur général (Dg) de l'Office national de l'état civil et de l'identification -Oneci- (ex Office national de

l'identification, Oni). Il a également précisé que seuls les Ivoiriens détenteurs d'une carte nationale d'identité (Cni), dont les dates de validité ont expiré, sont pour le moment concernés. Ceux-ci devront se munir de l'ancienne Cni, d'un justificatif de paiement du timbre électronique en ligne, d'un justificatif de résidence et d'un justificatif de changement de nom pour les femmes mariées pour le renouvellement de leurs pièces d'identité. "La Cni vous est alors délivrée dans les 45 jours qui suivent l'obtention du récépissé d'enrôlement", a indiqué le

patron de l'Oneci. Avant de promettre aux populations l'ouverture prochaine d'autres centres, en vue de multiplier les points d'enrôlement. Pour ce lancement qui a débuté à Bingerville, dix personnalités, dont le sous-préfet et le député-maire, ont été enrôlés. Issouf Dombia, le premier magistrat et Aneh Bédia Oswald, le sous-préfet, ont salué cette opération. Le député-maire s'est félicité de ce que sa commune ait été choisie pour le début de cette opération d'envergure nationale. Ces deux autorités ont lancé un appel aux populations afin

qu'elles viennent massivement se faire enrôler à compter du 15 janvier. Rappelons que pour la phase de généralisation, les Ivoiriens âgés de 18 ans et plus pourront se rendre dans les centres de leurs lieux respectifs de résidence, munis d'un extrait de naissance, d'un certificat de nationalité et des justificatifs de paiement en ligne du timbre électronique et de résidence. Après Bingerville, le Dg et ses collaborateurs ont mis le cap sur les deux autres localités concernées par cette phase pilote. ■

CORRESPONDANTE PARTICULIÈRE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ENQUÊTE PUBLIQUE A DIKODOUGOU

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET DE CONSTRUCTION DES ROUTES KORHOGO-MBENGUE ET TIORONARADOUGOU-GUIEMBE-DIKODOUGOU, présenté par la société CMEC, une Enquête Publique est organisée A DIKODOUGOU du LUNDI 23 DECEMBRE 2019 au MARDI 07 JANVIER 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la PREFECTURE DE DIKODOUGOU pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 mn à 12h30 mn et de 14h30 mn à 16h30 mn.

LA DIRECTRICE
Madame Madeleine Sopi ACKO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ENQUÊTE PUBLIQUE A GUIEMBE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET DE CONSTRUCTION DES ROUTES KORHOGO-MBENGUE ET TIORONARADOUGOU-GUIEMBE-DIKODOUGOU, présenté par la société CMEC, une Enquête Publique est organisée A GUIEMBE du MARDI 24 DECEMBRE 2019 au MER CREDI 08 JANVIER 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE DE GUIEMBE pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 mn à 12h30 mn et de 14h30 mn à 16h30 mn.

LA DIRECTRICE
Madame Madeleine Sopi ACKO

Arbre de Noël

L'Inspecteur général d'État donne de la joie aux enfants de Dabou

Ahoua N'Doli a célébré la fête de la nativité avec les enfants du Leboutou.



Les enfants ont reçu de nombreux cadeaux avant de partager un repas avec « grand-père Noël Théophile », comme les enfants l'ont appelé.

L'inspecteur général d'Etat, Théophile Ahoua N'Doli, a parrainé le 24 décembre, pour la troisième année consécutive, l'arbre de Noël du centre social de Dabou. Venu les bras chargés, il a offert des cadeaux à 1810 enfants orphelins, vulnérables du fait VIH et mineurs démunis pris en charge par le centre social et les ONG partenaires. Cette action était l'occasion pour lui de placer les enfants, au centre des préoccupations des adultes. « Cette cérémonie, qui est une véritable fête, donne l'occasion aux adultes de placer les enfants, ces êtres fragiles, au centre des préoccupations des adultes, surtout quand ceux-ci sont doublement affligés du fait de la disparition de leurs parents, et de

leur entière dépendance de la charité des bonnes volontés. Et, lorsque je vois ces enfants débordants de joie, je me convaincs de ce que cette cérémonie était opportune et essentielle pour leur équilibre », a-t-il précisé. L'Inspecteur Général d'Etat s'est dit convaincu de ce que la Noël contribue à l'équilibre mental, psychologique, et social de tous ces enfants dès lorsqu'ils se sentent socialement comme les autres. « L'arbre de Noël constitue à mes yeux, un merveilleux moment de joie, de partage, de solidarité, et de cohésion sociale, qui permet aux enfants bénéficiaires de se sentir véritablement aimés et de savoir aussi qu'ils ne sont pas abandonnés. En effet, tout enfant quelle que soit sa situation sociale, a le

droit de bénéficier et de vivre la magie de Noël à travers notamment la présence du Père Noël, pour la distribution des cadeaux. Cette manifestation est un merveilleux symbole de solidarité et de partage », a-t-il ajouté, Madame Edith Dutauziet épouse N'guetia, Directrice du Centre social de Dabou, avait auparavant, tenu à traduire sa reconnaissance à celui qui a redonné de l'espoir au centre social de Dabou. C'est dans un témoignage qu'elle a exprimé sa gratitude au parrain pour son humanisme. « En 2016, l'organisation de l'arbre de Noël était gravement menacée par l'absence de financement. La plupart des demandes d'aide adressées aux différentes structures n'ont pas eu de suite favorable. Face à cette infortune, nous étions en train

de renoncer à l'organisation de l'arbre de Noël cette année-là. Si vous ne nous aviez pas aidé, comment aurions-nous pu expliquer à nos enfants, qui pour certains n'ont que ce seul jour de l'année pour sentir la chaleur de la communauté, que le Père

Noël ne viendra pas cette année ? Ces enfants qui ont bénéficié de vos largesses hier, et ceux qui le sont aujourd'hui, se joignent à moi pour demander au Seigneur notre Dieu, de vous protéger puissamment, vous et votre famille ». Edith Dutauziet n'a

pas manqué de saluer toutes les personnalités et les partenaires qui, « convoqués par les enfants, à l'occasion du traditionnel arbre de Noël du Centre social Dabou », ont répondu présent. ■

SOURCE SERCOMIGE

Al Ghadir fête Noël avec les enfants de Marcory



L'association Al Ghadir a décidé de briser les barrières religieuses en fêtant avec leurs frères chrétiens.

Fidèle à sa vocation de partage, l'association libanaise Al Ghadir a fait un don de vivres et de non vivres aux familles démunies de la commune de Marcory. Le centre communal d'action sociale a servi de cadre à cette cérémonie le 22 décembre. « Le geste symbolique que nous posons aujourd'hui contribue à soulager nos frères, à apporter joies et gaieté au cœur des enfants et à consolider les liens d'amitié et de fraternité qui nous unissent », a justifié

Kobeissi Salman, le président de l'association. Pour lui, la célébration de la naissance de Jésus Christ (Noël) et du prophète Mohamed (Mawloud) sont des moments privilégiés de partage et de renforcement des liens entre communautés. C'est pourquoi, s'inscrivant pleinement dans sa vocation « de servir l'homme sans distinction de race ou de religion, comme nous enseignent les recommandations divines », dira le président Kobeissi Salman, Al Ghadir a apporté du sourire à Marcory. Avant

de promettre son entière disposition à continuer d'apporter son assistance au centre communal d'action sociale. « Nous savons très bien la lourdeur des charges que vous portez et votre engagement dans le domaine social. Pour cela, nous serons toujours à vos côtés pour vous soutenir », promet Kobeissi Salman. Au nom de la commune de Marcory, l'adjointe au maire, Kouassi Marcelle Claire, a traduit la gratitude du conseil municipal. ■

MARC YEVOU

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO
<p>Le Maire de la Commune de Mankono a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours, allant du 20 décembre 2019 au 21 janvier 2020, est ouverte dans les bureaux de la Mairie de Mankono, au sujet d'une parcelle de trente cinq hectares (35 ha), située au lac, entre l'ancien lotissement et la route de TIEMA présentée par la communauté de mouela.</p> <p>Monsieur OULAI Mao Jean Jacques Prevey, Chef des Services Techniques de la Mairie de Mankono, nommé Commissaire-Enquêteur par décision n° 2019-015/CM/SG du 02 Octobre 2019 de Monsieur le Maire de la commune de Mankono, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, au service des domaines de la Mairie où un registre est ouvert à cet effet.</p> <p>Fait à Mankono, Le 09 décembre 2019</p> <p>Le Maire CISSENAMORY</p>	<p>Le Maire de la Commune de Yakassé-Attobrou a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée d'une (01) semaine, allant du 27/12/2019 au 03/01/2020 inclus, est ouverte dans les locaux des Services Techniques de la Mairie de Yakassé-Attobrou, au sujet des travaux de construction d'une station-service sur les lots n° 1296 et 1297, ilot 162 sis au quartier EDZA-EDZA de Yakassé-Attobrou, sur l'axe Adzopé-Yakassé-Attobrou formulée par la Société de Gaz, d'Essence et de Lubrifiants de Côte d'Ivoire (SOGEL-CI) 12 BP 2041 Abidjan 12</p> <p>Est limitée: Au Nord par l'lot 49, au Sud par l'axe Adzopé-Yakassé, à l'Est par le lot 1298 ilot 162, à l'Ouest par la voie d'accès à la nouvelle gare routière.</p> <p>Madame KOHOLO LEHE MARIE DANIELLE, Chef des Services Techniques de la Mairie de Yakassé-Attobrou, nommée Commissaire-Enquêteur par décision n° 2019-38/Com-YAT/SG du 24/12/2019 de Monsieur le Maire de la commune de Yakassé-Attobrou, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations éventuelles qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, dans les locaux des Services Techniques où un registre est ouvert à cet effet.</p> <p>Yakassé-Attobrou, Le 24 Décembre 2019 P. Le Maire P/O Le 1^{er} Adjoint au Maire N'CHOATSE DANIEL</p>	<p>Le Sous-préfet d'Anyama a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une Enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du lundi 16 décembre 2019 au mardi 14 janvier 2020 inclus, est ouverte dans les bureaux de la Sous-préfecture d'Anyama, relativement à une demande d'attribution d'une parcelle de terrain, d'une superficie de deux hectares vingt sept ares dix centiares (02 ha 27 a 10 ca), sise à M'brago 1 présentée par le Directeur du Domaine urbain pour le compte de Monsieur CHEN BIN, tél : 68 51 63 99.</p> <p>Madame YAO née AKA Kouso Angeline, Secrétaire Administratif, Chef du Service des domaines de la Sous-préfecture d'Anyama, est nommée Commissaire-Enquêteur, par décision n°37/SPAN/DOM, du 13 décembre 2019, a qualité pour recevoir et enregistrer, toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites, dans un registre ouvert à cet effet.</p> <p>Anyama, Le 13 décembre 2019</p> <p>KOUAKOU K. Michel Sous-Préfet</p>	<p>Le Sous-préfet d'Anyama a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une Enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du lundi 23 décembre 2019 au mardi 21 janvier 2020 inclus, est ouverte dans les bureaux de la Sous-préfecture d'Anyama, relativement à une demande d'attribution d'une parcelle de terrain, d'une superficie de douze hectares quinze ares quatre vingt dix sept centiares (12 ha 15 a 97 ca), sise à Adonkoi Extension 1 ; présentée par le Directeur du Domaine urbain pour le compte de Monsieur ABONOU ATSIN FRANCIS NOEL, tél : 09 05 32 07 / 08 38 83 45.</p> <p>Madame YAO née AKA Kouso Angeline, Secrétaire Administratif, Chef du Service des domaines de la Sous-préfecture d'Anyama, est nommée Commissaire-Enquêteur, par décision n°38/SPAN/DOM, du 23 décembre 2019, a qualité pour recevoir et enregistrer, toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites, dans un registre ouvert à cet effet.</p> <p>Anyama, Le 23 décembre 2019</p> <p>KOUAKOU K. Michel Sous-Préfet</p>

Mobilité urbaine à Abidjan

La Sotra annonce des lignes de proximité à l'intérieur de Yopougon

La Société des transports abidjanais est engagée à bien jouer son rôle de régulateur social, devant transporter les populations abidjanaises. Son directeur général, Méité Bouaké, a présenté les perspectives de la société d'État.

Face au défi de la mobilité urbaine à Abidjan, la Société des transports abidjanais (Sotra) a un plan bien structuré dont son directeur général, Méité Bouaké, s'est fait le plaisir d'en partager les grandes lignes, hier, au cours d'un déjeuner de presse avec les journalistes nationaux, à l'hôtel Azalai. L'un des principaux axes de ce plan, c'est le réseau de proximité que la société d'État entend renforcer dans toutes les communes du district. Déjà, pour la commune de Yopougon, les choses sont bien ficelées ; à en croire Méité Bouaké, plusieurs lignes se limitant à l'intérieur de la commune seront desservies régulièrement à partir de 2020. De même que des lignes de rabattement sur le futur métro d'Abidjan et la ligne du Brt (Bus rapid transit Ndlr) encore appelé en français Bus à haut niveau de service. Tout cela rentre dans le cadre de la restructuration du réseau de la Sotra. « Nous procéderons à la restructuration de notre réseau, face à l'urbanisation galopante que connaît Abidjan et la demande de transport de



Méité Bouaké, directeur général de la Sotra. (PH: DR)

plus en plus forte. Cela se matérialisera par la création d'un réseau de proximité afin d'améliorer la mobilité des populations à l'intérieur des communes. À Yopougon par exemple, qui est une ville à part entière, nous allons y créer un réseau de transport dans lequel les bus ne circuleront que dans la commune », a expliqué le Dg de la Sotra. Et d'ajouter : « Nous allons aussi créer des lignes de rabattement vers le mé-



Les représentants de plusieurs organes de presse nationaux ont pris part au déjeuner de presse offert par la Sotra.

tro et le Brt. Nous sommes en train de nous organiser dans ce sens ». Pour rappel, le métro d'Abidjan qui partira d'Anyama à l'aéroport et le Brt qui ralliera Yopougon et Bingerville sont deux grands projets qui devront contribuer significativement à résoudre la problématique de la mobilité dans la métropole abidjanaise peuplée de plus de cinq millions d'habitants. Le réseau de proximité a commencé à se dévelop-

per avec les wibus dans la commune de Cocody. C'est fort du succès réalisé à Cocody que l'idée de dupliquer ce réseau dans les autres communes est née. Mais à Yopougon, ce seront les bus normaux (monbus) qui desserviront les futures lignes du réseau de proximité local. Après Yopougon, selon un cadre de la Sotra, suivront les communes de Treichville, Marcory, Koumassi et enfin Abobo.

c'était avec le constructeur indien Tata (500 autobus), après c'était le constructeur italien Iveco (1000 autobus, dont les livraisons se poursuivent) et bientôt ce seront des bus Scania (marque suédoise) qui circuleront à Abidjan. Sur le plan d'eau lagunaire, il faut s'attendre également à voir bientôt de nouveaux bateaux-bus estampillés Sotra. « Nous allons nous concentrer sur l'acquisition de bateaux-bus pour redynamiser ce secteur lagunaire, en complémentarité avec les opérateurs privés actuellement. Pour l'instant, il s'agit de l'acquisition de 22 bateaux », a informé Méité Bouaké.

De 1200 bus en circulation actuellement

La Sotra, aujourd'hui, selon son directeur général, c'est 1200 autobus en circulation. Mais d'ici fin 2020, on passera à 1700 engins. Et courant 2021, le parc de la société d'État passera à 2000 bus comme l'a promis le Président de la République. A cet effet, des contrats d'acquisition avec des constructeurs ont été signés. Au départ,

Les bus made in Côte d'Ivoire sur le marché en 2020

Mais avec Iveco, l'une des closes du contrat était l'installation sur place, à Sotra Industries à Koumassi, d'une

unité d'assemblage de minibus. Selon Méité Bouaké, ce projet entre dans sa phase opérationnelle en 2020. Mais un prototype du minibus made in Côte d'Ivoire a été présenté lors du salon de l'automobile d'Abidjan. « L'industrialisation constitue une perspective phare de la Sotra. Et cela contribuera fortement au programme de renouvellement du parc automobile de la Côte d'Ivoire. Sur la première année, en 2020, ce seront 500 minibus qui seront assemblés ici à Sotra Industries et mis sur le marché national et ensuite le marché régional, et les années qui suivront, on passera à 1000 engins. Notre usine procédera aussi à la réhabilitation et à la construction de bateaux bus », a annoncé le Dg de la Sotra, précisant que cette unité d'assemblage occasionnera la création de 150 emplois directs et 2000 emplois indirects.

De nouvelles gares et de nouveaux dépôts

En termes de perspectives, il faut aussi noter, outre le renforcement du parc-auto et la création des réseaux de proximité et la desserte des nouvelles zones d'habitation, le réaménagement de la gare lagunaire d'Abobodoumé, la construction de deux nouvelles gares lagunaires au Plateau et à Yopougon Niangon Lokoua, la construction de deux gares terrestres de régulation à Yopougon et à Bingerville, construction de dix nouveaux centres bus (dépôts) à Port-Bouët (Anani) et à Yopougon. À cela, a précisé Méité Bouaké, s'ajoute le réaménagement de certains sites dont la gare lagunaire d'Abobodoumé. « Soyons fiers de notre Sotra, protégeons-la, car il n'existe pas en Afrique une entreprise publique pareille », s'est-il félicité en conclusion. Il y a de quoi être fier, car le business plan de la Sotra intègre le volet social où l'entreprise entend consolider sa position de gros pourvoyeur d'emplois. Les prochaines acquisitions de véhicules permettront à la société de côtoyer environ 7 000 emplois, d'ici 2021, contre les 5169 agents que totalise à ce jour la société. ■

Un nouveau souffle !

Les chauffeurs de gbaka et de taxis communaux ou intercommunaux accompagnent leurs enfants aux arrêts des autobus. Cela signifie qu'ils reconnaissent eux-mêmes que le confort, la sécurité se trouvent dans les autobus de la Sotra... ». En racontant cette anecdote hier, lors du déjeuner de presse autour du thème « La Sotra face aux défis de la mobilité des populations abidjanaises », le directeur général de la Société des transports abidjanais, Méité Bouaké, veut bien insister sur la qualité de services que l'entreprise qu'il dirige offre aux usagers. Il ajoute aussi que la « Sotra est dans une dynamique de renforcement de ses capacités opérationnelles ». Toutes ces informations traduisent la bonne santé retrouvée de la Sotra. En effet, alors que cette entreprise, en charge du transport urbain organisé était au bord du gouffre, il y a quelques an-

nées en arrière (les bus en circulation ne pouvaient pas assurer le transport des abidjanais, le parc automobile était désuet, trésorerie difficile, personnel démotivé...), la direction générale actuelle a mis en œuvre une nouvelle stratégie de relance des activités. Et grâce au soutien du président de la République Alassane Ouattara, du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly et de tout le gouvernement, la Sotra a évité de sombrer. Elle remonte la pente avec un parc de 1200 autobus qui transportent autour de 800 000 passagers par jour, aux dépôts et aux arrivées de ses 16 gares de régulation, 4 gares lagunaires et la desserte de 97 lignes urbaines. « Un nouveau souffle », peut-on le dire, avec le directeur général qui annonce de grands projets dans les années à venir pour rendre la mobilité urbaine des Abidjanais plus aisée et moderne. Le recrutement de

plus de 7000 jeunes d'ici la fin de l'année 2021, l'acquisition de 500 nouveaux autobus, en fin 2020, de bateaux-bus pour renforcer ce secteur d'activité sur le plan d'eau lagunaire, le montage d'autobus et de bateaux-bus dans ses ateliers à Abidjan... sont les ingrédients qui permettront à la Sotra de reprendre sa place dans le transport urbain à Abidjan. Ce qui a commencé déjà avec l'occupation des gares de woro-woro et autres véhicules de transport en commun par les autobus de la Sotra, par anticipation sur les dispositions que le ministère des Transports va prendre en vue d'une meilleure organisation de ce secteur à la grande joie des usagers. Le directeur général, Méité Bouaké, est plus que rassurant sur ce point : « Le développement de la Sotra ne va pas entraîner la disparition des autres moyens de transport ».

GERMAINE BONI

...Des chiffres

La Sotra était une entreprise agonisante avant l'arrivée du Président Alassane Ouattara en 2011 à la magistrature suprême. De colossaux investissements y ont été opérés et aujourd'hui cette entreprise, peut-on dire à juste titre, s'est réveillée et joue bien son rôle dans le système de transport urbain. Ce, avec une offre pour le moins respectable : un parc de 1200 autobus

avec des bus fonctionnant avec le gaz, 850 000 voyageurs par jour, 122 lignes urbaines, express, wibus et monbato (bateaux bus). La Sotra, c'est aussi un institut de formation, une unité industrielle (Sotra Industries), une agence de voyage et de tourisme (Sotra tourisme), 2922 emplois directs créés depuis 2014, 7007 stages-école ■

F. ÉHOUMAN

FAUSTIN ÉHOUMAN

Civisme fiscale

La direction générale des impôts poursuit la sensibilisation

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les populations de la région du Sud-Comoé les 11, 12 et 18 décembre.

Depuis un certain temps, la Direction générale des impôts organise des actions de sensibilisation de la population au civisme fiscal. Dans le cadre de ces activités de proximité, la direction régionale des Impôts d'Aboisso, conduite par Etien Angovi, en collaboration avec la direction de la communication, de la qualité et de la promotion du civisme fiscal, a organisé deux rencontres d'échanges avec les populations de Noé et d'Adiaké, en présence des autorités administratives et coutumières desdites localités. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment le civisme fiscal, le rôle de l'impôt, l'impôt foncier, les modalités de paiement de l'impôt, les différents types d'impôt. Les dis-

cussions auxquelles ont pris part les propriétaires immobiliers, commerçants, planteurs et d'autres couches socioprofessionnelles, ont permis de lever les incompréhensions des uns et des autres vis-à-vis de l'impôt, de son mode de calcul. Ce qui leur a ainsi permis d'établir le lien inéluctable entre cette contribution et le bien-être des populations. Par ailleurs, la délégation de la Dgi s'est entretenue le 19 décembre, avec les acteurs du secteur agricole dont des responsables et membres des sociétés coopératives, au siège de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Ivoire, au Plateau. Occasion pour Diallo Séraphin, Sous-directeur de la Promotion du Civisme fiscal, accompagné de Gaudji Alain, chef de service



Ouattara Sié Abou, directeur général des impôts. (PH: DR)

à la direction des Opérations d'assiette, d'expliquer aux participants les obligations fiscales spécifiques aux coopératives agricoles et le rôle des Centres de gestion Agréés (Cga). Du 19 au 20 décembre, la

direction générale des impôts a organisé un atelier à Grand-Bassam pour passer en revue son système statistique. L'objectif des assises qui ont réuni des experts de la direction générale de l'Économie, de la direction générale des Douanes, de la direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de l'Institut national de la statistique, de l'École nationale supérieure de statistique et de l'Économie appliquée, et de la Caisse nationale de prévoyance sociale, était d'identifier la nature des informations gérées dans les services, et recueillir leurs besoins en vue de répondre plus efficacement aux différentes sollicitations. Eu égard à l'importance de cet atelier, Aka Jacques, conseiller technique du di-

recteur général, assurant l'intérim du Directeur de la planification, des études et des statistiques fiscales (Dpsef) a traduit sa reconnaissance à Adama Sall, représentant le ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du portefeuille de l'État avant de souhaiter la bienvenue à tous les participants. Situait le cadre de l'atelier, Cissé Aboubakari, directeur général adjoint des impôts, représentant le directeur général des impôts, a indiqué qu'il s'inscrit dans le processus de modernisation des services de la Dgi. Aussi, s'est-il félicité de l'implication et de la présence des administrations partenaires de la direction générale des impôts ■

DAVID YA
(source sercom Dgi)

Promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde Le Conseil du coton et de l'anacarde renforce les moyens de mobilité du Cnra

Le directeur général du Centre national de recherche agronomique (Cnra), le docteur Yté Wongbé, était un homme heureux le 24 décembre. Les moyens de mobilité de ses chercheurs ont été renforcés de deux véhicules neufs de type 4X4, offerts par le Conseil du coton et de l'anacarde, en collaboration avec le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (Firca). Les clés et pièces de véhicules lui ont été remis par le directeur général du Conseil du coton et de l'anacarde, Adama Coulibaly, en présence du directeur exécutif du Firca, Atsin Yao Léon, au siège du Firca, Coady Angré 7e Tranche. Plus spécifiquement, les dons sont destinés aux chercheurs du programme anacarde du Cnra, chargés de la mise en œuvre de activités de l'axe amélioration variétale et agronomie du programme national de recherche sur l'anacarde (Pnra). Le Pnra bénéficie de l'appui financier du Projet de promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde (Ppca) en Côte d'Ivoire, financé par un prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Bird) du groupe de la Banque mon-



Le directeur général du Centre national de recherche agronomique (Cnra), Yté Wongbé (au centre), s'est réjoui de l'appui en matériel roulant à ses chercheurs.

diale. La mise en œuvre du Ppca prévoit l'appui des chercheurs en moyens techniques et logistiques pour un suivi efficient de toutes les activités. « Notre objectif, en remettant des engins, est de permettre au Cnra d'amplifier sa mobilité sur le terrain en vue d'aller vers des résultats probants au profit de la filière anacarde », a indiqué le Dr Adama Coulibaly. Le Dr Yté Wongbé a félicité le Conseil du coton et de

l'anacarde et le Firca pour ces dons fort utiles. « Nous ne pouvons que souhaiter que ces gestes soient plus fréquents encore et davantage pour nous permettre de faire des merveilles. Parce qu'hier, l'anacarde n'était pas une spéculation d'exportation mais aujourd'hui, l'anacarde prend un terrain de noblesse grâce aux activités de recherche. (...) Notre rôle, c'est d'accompagner l'agriculture ivoirienne pour une économie

ivoirienne encore plus prospère », a-t-il déclaré. Pour 2019, la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, prévoyait une production de 800 000 tonnes contre 761 000 tonne l'année précédente. En termes de volumes d'anacarde transformés, l'objectif de transformation en 2019 est de 130 000 tonnes pour des capacités installées opérationnelles de l'ordre de 122 000 tonnes ■

D. YA

Dialogue État / Secteur privé Le Comité local de concertation de San Pedro a officiellement lancé ses activités

La salle de formation du port de pêche San Pedro a servi de cadre, le 20 décembre, à la cérémonie officielle de lancement des activités du Comité local de concertation État/Secteur privé de San Pedro. À l'issue des travaux, les acteurs tant publics que privés se sont engagés à faire des activités du Comité Local de Concertation État Secteur Privé pour l'année 2020, une véritable réussite pour une économie performante de la Région. Pour rappel, dans le cadre de la phase pilote du projet de mise en place des plateformes locales de Dialogue Public Privé, le choix s'est porté, pour l'exercice 2019, sur San Pedro, deuxième pôle économique de la Côte d'Ivoire après Abidjan, en raison non seulement de l'activité portuaire, mais également de la présence de nombreuses unités de production opérant principalement dans l'industrie cacaoyère, dans la minoterie, le ciment et le domaine du bois ■

ABOUBAKAR BAMBA
SOURCE: SERCOM SE-CCESP

Couverture maladie universelle (Cmu) Les rois et chefs traditionnels invités à s'approprier l'opération

La phase de généralisation qui a démarré en octobre 2019 va s'étendre en milieu rural, avec la responsabilisation des têtes couronnées.

Awoulaé Tanoé chefs traditionnels de Côte d'Ivoire (Cnrctd) s'est fait enrôler le 26 décembre pour l'obtention de la Couverture maladie universelle (Cmu) au siège de cette institution à Yamoussoukro. Et avec lui, les vice-présidents et nombre de chefs traditionnels présents à cette cérémonie qui a marqué le lancement officiel de l'opération d'enrôlement des garants des us et coutumes de Côte d'Ivoire. Pour Bamba Karim, directeur

général de l'ips-Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) l'implication et l'adhésion totale des rois et chefs traditionnels à cette opération, constituée à n'en point douter un message fort et une exhortation des populations, surtout du monde rural, à se faire enrôler à l'effet de bénéficier des prestations.

Aux membres de la Chambre, Bamba Karim a expliqué les nombreux et importants avantages liés à la Cmu. D'autant qu'il tire son fondement des dispositions de l'article 7 de la Constitution qui impose à l'État l'obligation d'assurer à tous les citoyens un égal accès à la santé.

La Cmu, a-t-il souligné, instituée en mars 2014, vise à favoriser l'accessibilité de l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire à des soins de santé de qualité.

Aux têtes couronnées, il a présenté les deux régimes. Le premier, qui est contributif, appelé Régime général de base (RgB) financé par les cotisations des assurés et dont le montant est fixé à 1000 F Cfa par mois et par personne.

Ce régime vise, selon lui, la majorité de la population résidant en Côte d'Ivoire. Et le second, qui est non contributif et appelé Régime d'Assistance médicale (Ram) vise les indigents. Il s'agit d'un régime dans lequel l'État se substitue aux assurés pour le paiement de leurs cotisations. Ce régime prend en compte les 50.000 bénéficiaires des filets sociaux productifs qui perçoivent 35.000 F Cfa chaque mois de la part de l'État.

L'enrôlement qui est biométrique, a rassuré Bamba Karim, a été simplifié afin d'éviter les tracasseries inutiles aux populations. Il suffit désormais de se présenter avec sa carte nationale d'identité. Ainsi donc, il est possible selon lui, depuis le 1er juillet 2019, pour toute personne vivant en Côte d'Ivoire, quel que soit son âge et sa zone de résidence, de s'acquitter de ses 1000 F Cfa de cotisation par mois, pour bénéficier des prestations de la Cmu, et ce, depuis le 1er octobre 2019. Au total, 170 pathologies sont prises en compte et 300 prestations sont servies à travers la Cmu.

A cet effet, le gouvernement s'est engagé à construire,

réhabiliter et équiper des centres de santé, à rendre disponibles les médicaments de la Cmu dans les pharmacies privées, aux mêmes tarifs que dans les centres de santé publics, suite à des négociations avec le secteur pharmaceutique privé. 1800 agents d'accueil ont été recrutés pour offrir un service de qualité aux usagers. Mieux, le réseau de soins a débuté avec 725 établissements sanitaires et s'étend progressivement.

Bamba Karim a profité de cette tribune pour rendre hommage aux rois et chefs traditionnels qui jouent un rôle déterminant aux côtés du gouvernement pour le maintien d'un climat social apaisé sans lequel aucun programme ne peut s'exécuter.

Pour sa part, Kamara Adama, conseiller spécial du Premier ministre, a exhorté les rois et chefs traditionnels à s'approprier la Cmu qui donne un égal accès à des soins de santé de qualité et à moindre coût. Il a souligné aux têtes couronnées que toutes les dispositions sont prises pour qu'ils ne se déplacent pas vers les centres d'enrôlement. Bien au contraire, les services iront vers eux.

« Le défi majeur de l'extension de la Cmu dans le monde rural et le secteur informel réside dans la nécessité de créer une synergie entre les interventions de l'État et les initiatives communautaires », a noté le président du directoire de la Chambre, Awoulaé Tanoé Amon Désiré, avant de souligner que l'atteinte de l'objectif de la Cmu exige une démarche multisectorielle, et ne saurait donc être l'appanage d'un seul secteur. « C'est dire l'importance d'une approche inclusive permettant à chaque entité concernée par ce vaste chantier, y compris la Cnrct, d'apporter sa pierre à l'édification et à la pérennisation du programme », a-t-il ajouté avant d'inviter les membres de la Chambre à œuvrer pour une adhésion massive de leurs communautés afin de relever ensemble, le défi de la mise en place d'un système viable de prise en charge équitable des besoins en soins de santé de l'ensemble de la population. ■

N'DRI CÉLESTIN



SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA CÔTE D'IVOIRE (SODECI)

APPEL D'OFFRE N°21/2019

1. Dans le souci de toujours bien accomplir la mission qui lui a été confiée, la **SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA CÔTE D'IVOIRE (SODECI)** a décidé de procéder à la sélection de prestataires capables de livrer des produits de traitement d'eau sur toute l'étendue du territoire ivoirien.
2. Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de produits destinés au traitement d'eau. Ces produits doivent être conformes aux spécifications techniques définies dans le cahier des clauses techniques et seront livrés dans les usines de traitement d'eau potable. Les conditions de stockage chez le fournisseur et de livraison doivent respecter les normes de Qualité, Sécurité et Environnementales (QSE)
3. Le présent appel d'offres est constitué de douze (12 lots) mentionnés dans le tableau ci-dessous :

LOT	DESIGNATION
1	Sulfate d'aluminium solide
2	Hypochlorite de calcium
3	Chaux éteinte
4	Carbonate de sodium
5	Acide sulfurique
6	Soude caustique
7	Charbon actif poudre
8	Charbon actif grain
9	Dolomie
10	Pernanganate de potassium
11	Chaux vive
12	Chlorure de Sodium

4. Les candidats intéressés peuvent retirer les dossiers d'appel d'offres (DAO) du **03 au 08 janvier 2020** et obtenir des informations complémentaires les jours ouvrables de **8 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes** et de **13 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes** à l'adresse ci-dessous :
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA CÔTE D'IVOIRE (SODECI) Adjamé Nord
Direction Logistique / Secrétariat CAO, Téléphone : 21 23 32 03
5. Les offres et les échantillons des produits seront déposés le **23 janvier 2020 au plus tard à 10 heures 00 minute** au secrétariat de la Direction Logistique sise à Adjamé. Elles seront présentées conformément aux instructions contenues dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

Création de la monnaie unique de la Cedeao Ce qui a été dit à Abuja

Les leaders de la sous-région étaient, samedi, en conclave dans la capitale du Nigeria.

Le processus de création de l'Union monétaire en Afrique de l'Ouest, avec en ligne de mire la monnaie unique est très avancé, si l'on s'en tient aux conclusions de la 56e session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la Cedeao, tenue samedi à Abuja, au Nigeria. Au sommet ordinaire de la Cedeao du 21 décembre, les Chefs d'État ont réaffirmé leur volonté affichée de faire naître la future monnaie unique à partir de 2020. Après l'adoption du nom de cette monnaie, « éco », il y a quelques mois, ils ont pris note des propositions de symbole de ladite monnaie unique et ont adopté « Ec » comme symbole de la monnaie unique de la Cedeao (Cf point 16 du communiqué final qui a sanctionné cette 56e Conférence ordinaire). Outre le symbole de la monnaie unique, les Chefs d'État et de gouvernement ont adopté que la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (Bcao) soit le nom de la structure bancaire



La monnaie unique était l'un des sujets du 56^e sommet de la Cedeao. (Photo Dr)

qui va émettre cette monnaie. Sur la question du respect des critères de convergence, les dirigeants ouest-africains ont félicité le Comité ministériel pour les « progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme de la monnaie unique » et pour « l'amélioration de l'état de convergence macroéco-

nomique en 2019 ». Cependant, la Conférence « exhorte les États membres à poursuivre les efforts visant le respect des critères de convergence ». Ces critères, rappelle-t-on, prennent en compte la maîtrise de l'inflation, des déficits, de la dette, des fluctuations de change et des réserves extérieures. C'est à croire que les acti-

vités de la feuille de route révisée piétinent. C'est pourquoi, les dirigeants ouest-africains ont invité le Comité ministériel « à prendre toutes les dispositions requises en vue de l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route révisée et de la réaffectation, en priorité, des ressources financières du Fonds spécial au finance-

ment des activités indispensables à la création de l'Union monétaire de la Cedeao en 2020. La Conférence instruit le Comité ministériel à lui faire le point lors de sa prochaine session ordinaire », lit-on dans le communiqué final. Le processus de la mise en place de la monnaie unique devra aussi tenir compte des transforma-

tions en cours au niveau de la zone monétaire de l'Umcoa. La Conférence, après avoir entendu l'exposé d'Alassane Ouattara, Président de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, a pris acte de la réforme de la zone monétaire de l'Umcoa, qui faciliterait son intégration dans la future zone monétaire de la Cedeao. Comme on le voit, la mise en œuvre de la monnaie unique de l'Afrique de l'Ouest n'est pas certes un leurre, mais plusieurs étapes restent à franchir avant l'échéance fixée en juillet 2020. Il s'agit, entre autres, de la détermination du régime de parité de cette monnaie unique l'éco, les adhésions du Ghana et du Nigeria qui ont leurs propres monnaies, le Cedi et le Naira. Et pourtant, cette devise devra unifier les huit systèmes monétaires de la région : celui des pays Umcoa et ceux de leurs sept voisins, dont le Nigeria et le Ghana. ■

GERMAINE BONI

Réforme du Franc Cfa

Pr Tchétché N'Guessan, agrégé des universités en sciences économiques : “ C'est une décision historique ”

Le franc Cfa deviendra Eco. L'information a été donnée par le Président Alassane Ouattara dans une déclaration faite à la presse le 21 décembre au Palais présidentiel au Plateau. A la suite de cette annonce, le Professeur Tchétché N'Guessan, agrégé des universités en sciences économiques, directeur honoraire du Cires, a bien voulu se prononcer, hier, sur le sujet. Pour le spécialiste des questions monétaires, cette réforme est historique. « Nous l'attendions depuis très longtemps. C'est en même temps un pari et beaucoup de responsabilité pour le chef d'État et pour les Africains », a-t-il dit. Puis

d'insister : « C'est une décision emblématique qui a été prise. Le fait que les Français n'assistent pas au comité de politique monétaire, c'est vraiment important. Quand ils y assistaient, ils définissaient la politique monétaire avec nous et s'ils n'étaient pas d'accord, ils avaient un droit de veto au sens où les décisions étaient prises de manière consensuelle. Et si un membre n'est pas d'accord, tout est bloqué. Le fait qu'ils se retirent est historique et je pense que c'est aux Africains de prendre leurs responsabilités ». A l'en croire, les Africains vont désormais gérer leurs réserves. Mieux, dira-t-il, ils auront plus de marge de manœuvre sur l'utilisation

des fonds. Avoir sa propre monnaie signifie-t-il une indépendance économique ? Sur cette question, l'économiste s'est voulu clair : « Cela ne traduit pas notre indépendance économique. La monnaie est un instrument et elle dépend de celui qui l'utilise. Si nous avons notre propre monnaie, nous pouvons faire en sorte qu'elle soit un moyen d'indépendance, mais si nous la gérons mal, la monnaie peut être un élément de servitude. Tout dépend de nous-mêmes. Avoir sa propre monnaie ne veut pas dire qu'on a la souveraineté monétaire ». Pr Tchétché N'Guessan a ajouté qu'il existe une parité entre le F Cfa et l'Euro, mais avec la

mise en œuvre de l'Eco, la parité restera la même (665 F). « C'est une bonne décision qu'on garde la parité. On ne peut pas tout changer en même temps », a-t-il affirmé. Concernant le risque d'une deuxième dévaluation, le directeur honoraire du Cires s'est voulu rassurant : « Pour le moment, il n'y a pas de risque de dévaluation, nous avons un taux de croissance de 7% ces huit dernières années. Notre économie est performante ». Avant de souligner que pour sa mise en œuvre, il faut du temps aux Chefs d'État pour travailler sérieusement sur la question. ■



Pr Tchétché N'Guessan salue l'importante décision. (Photo Dr)

ÉMELINE AMANGOUA

Commission électorale indépendante

Aimée Zebeyoux, Secrétaire d'État chargée des droits de l'homme : «On ne peut pas demander à l'État de se retirer de l'institution»

Juridiquement, il est impossible à l'État de se retirer de l'institution en charge de l'organisation des élections, soutient la secrétaire d'État en charge des droits de l'homme.

Aux partis politiques de l'opposition qui demandent une recomposition de la Cei, la Secrétaire d'État en charge des droits de l'homme soutient qu'on ne peut demander à l'État de se retirer de l'institution, a-t-elle déclaré, au cours d'une rencontre d'échanges, au siège annexe du Rhdp, à Cocody, à la rue Lepic.

« Le Président représente la nation. La Cei ne peut pas se substituer à l'État, garant de l'intérêt national », a-t-elle expliqué, au cours de cette rencontre qui a porté sur le thème « la Cour des droits de l'homme et des peuples et son ordonnance du 28 novembre 2019 relative à l'affaire de la recomposition de la Cei ». Elle a ajouté que,



c'est pour se conformer à certaines normes internationales, en matière de bonne gouvernance, que l'État a

concedé une parcelle de son pouvoir à la Cei. Au terme de la rencontre, la secrétaire d'État a affirmé que

ce n'est pas à la Cei qu'on gagne les élections. « La Cei n'est qu'un organe technique. Les partis politiques doivent bien former leurs militants. La formation des membres des bureaux de vote est très importante. Toutes les formations politiques doivent bien les former. Le code électoral doit être parfaitement maîtrisé. Ainsi que la constitution », a-t-elle exhorté.

Elle a, en outre, affirmé que le secrétariat d'État qu'elle dirige est prêt à donner les formations qu'il faut pour permettre à tous les partis politiques d'avoir une parfaite maîtrise des rouages de l'organisation des élections. Plusieurs autres intervenants se sont aussi prononcés sur le thème, en invitant les militants à mieux s'informer, pour servir de relais au parti ■

MARCEL APPENA

Cei

Les présidents sous-préfectoraux de la Cei d'Alépé installés

La Commission électorale indépendante (Cei) vient de mettre son calendrier à jour au niveau du département d'Alépé. Djama Béchein Benjamin et Allo Assué Thierry, respectivement présidents des sous-préfectures de Danguira et Oghlwapo, ont été élus et installés le 22 décembre au groupe scolaire Alépé 1 et 2 par Silué Sériba, président régional de la Cei. Ils sont tous deux du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp). Ils ont reçu leur feuille de route. Au cours de cette séance de travail, la dénomination

de certains lieux de vote a subi un changement. Ainsi, au lieu des places publiques qui ont servi de lieu de vote lors des précédentes élections, ce sont des écoles primaires publiques qui seront utilisées pour les futures échéances électorales. Le 18 décembre, c'était l'élection et l'installation du président départemental, Héléi Brou Paul et de celui de la sous-préfecture d'Alépé Silué Simon Pierre par Salimata Porquet, 3e vice-présidente de la Cei chargée des régions de La Mé, Agnéby-Tiassa et du Sud-Comoé ■

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

chefs de mission de Côte d'Ivoire à Genève, Vienne, Addis-Abeba, des ambassadeurs et directeurs ainsi que du personnel de la mission diplomatique de Côte d'Ivoire à l'Onu.

Dans son mot de bienvenue, le représentant permanent a exprimé, au nom de son collègue de Washington, DC et en son nom propre, leur profonde gratitude au ministre des Affaires étrangères pour l'initiative heureuse qu'il a prise de proposer la décoration dans l'Ordre du mérite ivoirien de ces 11 agents qui ont consacré au moins 15 années de leur vie au service de la Côte d'Ivoire. Il a, en outre, salué leur professionnalisme et leur loyauté à la Côte d'Ivoire et les a exhortés à faire mieux, afin que leur exemple soit source d'inspiration pour tous leurs jeunes collègues.

Deux agents ont été élevés au rang d'officier et neuf autres ont été faits chevaliers dans l'Ordre du mérite ivoirien.

S'adressant aux heureux récipiendaires, le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, a, au nom du Président de la République, Alassane Ouattara, traduit la reconnaissance de l'État, mais également exprimé sa fierté de décorer ces agents de l'ombre souvent oubliés. « Nous sommes réunis, aujourd'hui, pour célébrer le sens du devoir bien accompli, la

conscience professionnelle, le travail avec abnégation de ces collaborateurs qui, par leurs actions quotidiennes, ont apporté leur pierre au rayonnement de la diplomatie ivoirienne et à l'édification d'une Côte d'Ivoire forte et prospère », dira, en substance, le chef de la diplomatie au nom de l'État ivoirien.

Une reconnaissance appréciée et perçue comme un engagement à garder le cap de l'excellence et du travail bien fait pour l'ensemble des récipiendaires. « Je puis vous assurer que cette distinction dans l'Ordre du mérite ivoirien constitue pour nous un immense honneur et aussi un encouragement à poursuivre notre engagement au service du développement de la Côte d'Ivoire », s'est engagée Mme Aka Boah Homa Bilé Adélaïde au nom des médaillés.

La cérémonie de décoration a été suivie du cocktail de fin de mandat de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité. A cette occasion, le ministre Marcel Amon-Tanoh a exprimé aux représentants des pays membres des Nations unies conviés à cette cérémonie sa gratitude pour leur soutien au succès de cette mandature 2018-2019 ■

SERVICE COM AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE AUX ÉTATS-UNIS.

Distinction

11 agents en poste dans les missions diplomatiques ivoiriennes aux États-Unis décorés

Le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, a procédé, le mardi 17 décembre, à New York, en marge des activités de fin de mandat de la Côte d'Ivoire en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, à la décoration de onze agents relevant du concours auxiliaire en poste dans les représentations diplomatiques ivoiriennes à Washington, DC et à New York et totalisant au moins 15 ans de service.

La cérémonie a eu lieu au Millennium Hilton one Un plaza au cœur de Manhattan, à New York City, aux États-Unis, en présence de SEM. Léon Kacou Adom, représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès des Nations unies; de la chargée d'affaires, Esther Akalé,



Les récipiendaires et le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, ont posé pour la postérité. (PH: DR)

représentant Mamadou Haïdara, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République

de Côte d'Ivoire près les États-Unis, absent du territoire américain et d'éminentes personnalités

de la diplomatie ivoirienne dont le secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères, les

Célébration de Noël

Le nouveau Nonce prie pour la paix en Côte d'Ivoire

En terre ivoirienne depuis le 20 décembre, Mgr Paolo Borgia a célébré sa première messe à la paroisse Saint-Pierre de Blockhaus.

Nouveau Nonce apostolique en Côte d'Ivoire, Mgr Paolo Borgia, est dans le pays depuis le 20 décembre. Il a célébré sa toute première messe à la veillée de Noël, le 24 décembre, à la paroisse Saint Pierre de Blockhaus. Messe qu'il a dédiée aux intentions chères à ses hôtes : la paix en Côte d'Ivoire, la paix et la santé dans les familles, et la paix dans les cœurs. Paolo Borgia a apprécié cette nuit de Noël où les enfants et les jeunes étaient à l'honneur. En transmettant les salutations du Pape François, le Nonce a indiqué que le Saint Père lui a demandé de saluer les enfants de ladite paroisse, parce que Noël est leur fête. Par ailleurs, frappé par l'ambiance joyeuse de cette Noël à Blockhaus, Mgr Paolo Borgia a exhorté les fidèles à porter cette joie aux autres. Ainsi que l'amour, la fraternité et l'amitié. Il les a aussi encouragés à pardonner afin d'obtenir le pardon de leur péché. « Accueillons l'enfant Jésus dans



Célébration de Noël à Blockhaus. (PHOTO : JOSÉPHINE KOUADIO)

nos bras, et portons-le aux autres, avec le témoignage de notre vie, c'est à cette condition que nous vivrons véritablement Noël. Tout ce que nous recevons en cette nuit

de Noël, faisons-en bénéficier aux autres », a-t-il souligné. Faisant allusion à la crèche qui est l'un des symboles de Noël, le Nonce apostolique a fait savoir que le Pape Fran-

çois a publié une lettre apostolique dans laquelle il la définit comme un évangile vivant, qui suscite toujours chez le chrétien un émerveillement. Il a ensuite expliqué que le mot crèche vient du latin « praesepeum » qui désigne la mangeoire où est entreposé le foin. Paolo Borgia a indiqué que la mangeoire représente symboliquement tout le mystère du salut : « Dieu qui en Jésus-Christ se donne pour le salut du monde afin de devenir, dans l'eucharistie, nourriture pour la vie de tous ». Faisant par ailleurs allusion à la nuit de Noël, le Nonce a souligné qu'elle fait penser à notre vie, qui fait parfois face à des moments d'obscurité, de découragement, d'incertitude. Aussi a-t-il déclaré : « En cette nuit, l'enfant Jésus est la lumière qui illumine nos

esprits et nos cœurs, nous donne la paix, la confiance, et dit à chacun : tu n'es pas seul parce que Dieu est avec toi dans ce petit enfant ». A l'issue de la messe, Mgr Paolo Borgia a été fait chef, fils de Blockhaus et fidèle de la paroisse. Le curé, Père Eugène Achi Sika qui a concélébré cette messe avec ses vicaires, ainsi que le Père Richard Anou auteur de célèbres chants sacrés de l'Église catholique, et le secrétaire de la nonciature apostolique, qui accompagnait le Nonce, a remercié le Pape François pour le don qu'il a fait à la Côte d'Ivoire, et particulièrement à sa paroisse Saint Pierre de Blockhaus où Mgr Paolo Borgia a célébré sa première messe ■

MARIE-ADELE DJIDJÉ

Réveillon de Noël

Les enfants de l'Emu-Riviera II émerveillent leurs parents



Les enfants ont fait un don symbolique au très révérend Félix Béhi, le pasteur de cette communauté.

A l'instar des autres églises méthodistes de Côte d'Ivoire, la communauté de la Riviera II, à Cocody, a célébré la naissance du Christ dans l'allégresse. Les petits qui étaient à l'honneur ont réussi à émerveiller leurs parents, venus célébrer de beaux récits et chants de Noël. Ils ont également égayé l'assistance par des danses, sous la direction de leurs différents responsables. Dans leur prestation, ils étaient également soutenus par la

jeunesse ainsi que la chorale principale. Cette étape de la célébration a pris fin par le partage de cadeaux aux enfants. En retour, les enfants ont fait un don symbolique au Très révérend Félix Béhi, le pasteur de cette communauté. S'appuyant sur le texte tiré de Luc chapitre 2 verset 6, le pasteur Béhi a adressé des prières pour que le temps de Dieu se réalise dans la vie de chacun, comme l'indique bien le thème de la prédication de la soirée : « Le temps de Marie arriva, elle enfanta

son premier-né ». Pour lui, si le Tout-Puissant a prévu que le temps de Marie arrive pour qu'elle donne naissance à un nouveau-né, « il fera en sorte que ce temps arrive également pour qu'il dépose, dans la vie de chacun des fidèles, ce qui est meilleur pour eux ». Le message de la veille de Noël a été couplé avec celui du 25 décembre, jour de Noël. La décision avait été prise pour permettre aux fidèles d'être plus disponibles le 25 décembre pour passer ce moment de fête en famille. Ainsi, le second texte s'est articulé également autour de la bonne nouvelle, celle de la naissance du Christ : « Aujourd'hui, il vous est né un sauveur Christ », tiré du livre de Luc 2 : 11. Cette bonne nouvelle, l'officiant a souhaité que son auditoire l'entende et que leurs yeux voient sa concrétisation dans leur vie quotidienne. Ce réveillon de Noël qui a démarré autour de 19h30 s'est achevé à 23h30 dans cette communauté méthodiste. ■

ÉDOUARD KOUDOU

Réveillon méthodiste Les parents invités à veiller scrupuleusement sur leurs enfants



Les fidèles de l'Église méthodiste unie très attentifs à l'exhortation du pasteur.

Lorsque la mère du Président de la République allaitait son fils, elle ne savait pas qu'elle allaitait un futur président ; lorsque la mère de Didier Drogba allaitait son fils, elle ne savait qu'elle tenait en main un futur champion ; lorsque la mère du bishop allaitait, elle ne savait pas qu'elle allaitait un grand serviteur de Dieu. Maman, papa, prends soin du trésor que Dieu t'a donné, l'enfant que tu as mis au monde ! » C'est par ce message fort interpellatif que l'évangéliste Edéké Mel de l'église méthodiste unie Jubilé de Cocody s'est adressé aux

chrétiens et aux non chrétiens lors du réveillon de Noël 2019 célébré avec une ferveur tout apostolique dans cette paroisse. S'appuyant sur l'évangile de saint Luc 2 : 1-20 qui, « comme un scientifique », a décrit la naissance du Christ avec une très grande précision, le collaborateur du pasteur principal de cette paroisse a souligné qu'un enfant est un don du ciel. Et en tant que tel, il mérite toutes les attentions, car « c'est peut-être un grand serviteur de la nation que vous tenez entre les mains. » « Aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur qui est le

Messie, le Seigneur », cite-t-il le verset 11 de Luc pour étayer sa prédication. Et le prédicateur avait raison. En effet, les mimes, les ballets, les récitals, les chants chorals et autres saynètes ont donné aux adultes d'apprécier toute la dimension du talent des mômes. Le culte d'hier 25 décembre a servi de prétexte à l'élève pasteur Bro Fabrice pour inviter les hommes, en proie à toutes sortes de peurs et de doutes, à placer leur confiance en Dieu qui vient sur terre à travers l'enfant Jésus pour apporter la paix à l'humanité. ■

FIRMIN N'DRI BONFILS

Veillée de Noël à Assinie-Mafia / Dominique Ouattara : « Que la paix soit avec nous »

Les paroissiens de l'église Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus ont participé, avec la Première dame, à la messe de célébration de la nuit de l'engendrement de Jésus-Christ.

La paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus d'Assinie-Mafia, a, pour la troisième fois, accueilli la Première dame, Dominique Ouattara, à la faveur de la veillée de Noël du 24 décembre. Elle a pris plaisir, aux côtés des fidèles catholiques, à participer à cette messe qui s'est déroulée dans la ferveur religieuse. « Ce fut une belle messe. Je souhaite à tous les Ivoiriens et Ivoiriennes, à tous ceux qui vivent dans notre pays une belle nuit de Noël et de belles fêtes de fin d'année. Que la paix soit avec nous. Joie et bonheur à tous. Le partage est un acte très important. A Noël, il est bon d'appliquer cette valeur », a-t-elle affirmé. Dans son homélie, le curé Niamketchi Emmanuel a soutenu que pendant le temps de l'Avent, les chrétiens ont préparé leur cœur à la venue du Messie, l'Emmanuel (Dieu avec nous). Jésus a pris la condition humaine se faisant



Le curé de la paroisse Sainte Thérèse, Niamketchi Emmanuel, partageant un signe de paix avec la Première dame, Dominique Ouattara, a exhorté les fidèles à la charité. (Photo Cabinet 1ère dame).

pauvre au milieu des pauvres par sa naissance dans une mangeoire. Montrant ainsi

son esprit d'humilité, une valeur à cultiver. Le célébrant a exhorté le peuple de Dieu à

tisser des relations de simplicité les uns envers les autres. Les plus forts ne doivent pas écraser les plus faibles, mais les soutenir sans rien attendre d'eux. « Jétons notre

regard sur cette catégorie de personnes. N'ayons pas du mépris pour les faibles, les nécessiteux. Ils méritent d'être aidés sans rien en retour. Donnons la joie aux malades et aux personnes âgées », a-t-il ajouté. Il a invité la communauté à faire preuve de charité et à prier Dieu afin qu'il donne une paix durable et à la Côte d'Ivoire et aux familles. Il a prôné la réconciliation et la cohésion sociale. Cette nuit-là, les chrétiens ont chanté à la gloire de la Nativité de Jésus-Christ. Car Jésus, à travers le mystère de l'Incarnation, est venu pour apporter la lumière au peuple qui marchait dans les ténébres, en répandant la bonne nouvelle du salut.

Sylvie Patricia Yao, directrice de cabinet, au nom de la Première dame, a exprimé sa gratitude à l'évêque du diocèse de Grand-Bassam, Raymond Ahoua, à l'équipe presbytérale et aux fidèles pour l'accueil chaleureux. Pour permettre aux enfants de passer des moments agréables, la Première dame

a offert 200 jouets, 300 cartons de biscuit et des friandises. Elle a, en outre, fait preuve de solidarité envers la population en offrant 200 sacs de riz, 300 cartons de pâtes alimentaires, 50 cartons de sucre. Elle a également fait des dons en espèces au clergé, aux différentes composantes de la paroisse et à d'autres couches sociales. Le don total s'élève à 20 millions de CFA. Les bénéficiaires ont exprimé leur reconnaissance à la Première dame pour qui des bénédictions ont été faites au cours de la prière universelle afin que Dieu lui accorde longévité et bonne santé.

L'année dernière, la Première dame avait appelé les uns et les autres à l'Espérance. En souhaitant que les malades recouvrent la santé. Dominique Ouattara s'est rendue dans cette localité, à la tête d'une délégation composée de ministres et d'élus locaux ainsi que d'autorités locales.

CHRISTIAN DALLET
ENVOYÉ SPÉCIAL

• Bédié prie pour la paix en Côte d'Ivoire à Daoukro



Le président Bédié a souhaité que la paix soit le lot permanent des Ivoiriens.

Le président du PDCI-Rda, Henri Konan Bédié, a célébré dans la nuit du 24 au 25 décembre, avec les fidèles chrétiens de Daoukro, la naissance du Seigneur Jésus Christ. C'était au cours de la traditionnelle messe du réveillon de Noël à la paroisse Saint Pierre et

Saint Paul de la localité, en présence de son épouse, des élus, cadres et des forces vives de Daoukro. L'occasion a été saisie par le Président Bédié pour adresser un message de paix à tous les Ivoiriens. « Je voudrais souhaiter à mes frères et sœurs, aux citoyens de la Côte d'Ivoire,

joyeuse fête de Noël. Je voudrais souhaiter que la paix soit le lot permanent des Ivoiriens et des Ivoiriennes, ainsi que l'amour et la fraternité », a souligné le président du PDCI-Rda à la fin de la messe, officée par le curé Loukou Alphonsé. Qui, dans son homélie, a dit que Noël est une fête des lumières. « C'est la lumière de la foi qui vient éclairer l'homme », a soutenu le curé. Et de poursuivre : « Pourquoi sommes-nous là cette nuit ? Parce que Dieu vient à l'encontre de l'homme. Aujourd'hui, Dieu se montre, se révèle. Dieu vient comme un nouveau-né. Le père célébrant a signifié que ce qui nous éloigne de Dieu, c'est le péché. « Dieu fait de nous son ego. L'homme a été créé à l'image de Dieu. Malheureusement, l'homme est devenu un loup pour l'homme, car nous voulons vivre sans Dieu », a-t-il indiqué. Loukou Alphonsé a profité de cette opportunité pour encourager tous ceux qui sont désespérés, à persévérer en mettant leur foi et leur confiance en Dieu. Ce réveillon de Noël s'est poursuivi dans divers endroits de distractions à savoir restaurants, maquis, bars etc. ■

EDGAR YÉBOUÉ

• Aka Aouélé apporte du sourire aux enfants malades des Chu

Moments de partage pleins d'émotions que cette visite qu'a rendue le ministre de la Santé et de l'hygiène publique, Aka Aouélé, aux enfants malades hospitalisés dans les trois Chu d'Abidjan. Le regard vide, partagé entre joie et douleur, les enfants malades et leurs parents ont accueilli le passage surprise du ministre de la Santé et de l'hygiène publique, en cette matinée du 24 décembre, comme celui d'un messie qui a eu la magie de transformer des pleurs en sourire, le temps d'une visite. En témoigne la réaction de K.D, ce parent d'enfant malade hospitalisé au Chu de Cocody : « Je ne trouve pas les mots pour traduire ma gratitude au ministre de la santé qui, par ce geste, qui peut paraître anodin, apporte une partie de la guérison à nos enfants... ». Pour le ministre Aka Aouélé, sa présence aux côtés des enfants malades est un symbole qui cadre avec la tradition selon laquelle, à la veille de la fête



Le sourire de ce petit pensionnaire du service de pédiatrie a remplacé la douleur, le temps du passage du ministre.

de Noël, l'on souhaite une heureuse fête aux enfants. Au-delà de cette symbolique, le ministre indique que son geste traduit l'amour que le gouvernement a pour les enfants de Côte d'Ivoire en général et particulièrement ceux retenus par la maladie dans les hôpitaux. C'est pourquoi il promet que ce geste de solidarité va s'étendre à d'autres structures sanitaires. En sa qualité de premier respon-

sable de la santé des Ivoiriens, le ministre Aka Aouélé invite ses collaborateurs à partager quotidiennement cette bonne humeur avec les malades, de l'accueil jusqu'à leur sortie des établissements hospitaliers, en passant par les soins. Aussi, les a-t-il exhortés à être présents à leurs postes et maintenir l'environnement du travail propre. ■

MARC YÉVOU

Naissance du Christ Espoir et dignité aux non désirés, aux marginalisés



Son Éminence Jean Pierre cardinal Kutwa

Pour son message de Noël, Son Éminence Jean Pierre Cardinal Kutwa s'est appuyé sur la lettre apostolique du Pape François, Admirabile Signum, sur la signification et la valeur de la crèche. Qui, pour lui, fait partie du processus doux et exigeant de la transmission de la foi. Le prélat a indiqué qu'« En naissant dans la crèche, Dieu lui-même commence la seule véritable révolution qui donne

espoir et dignité aux non désirés, aux marginalisés : la révolution de l'amour, la révolution de la tendresse ». Le cardinal a indiqué que de la crèche, Jésus a proclamé, avec une douce puissance, l'appel à partager avec les plus petits le chemin vers un monde plus humain et plus fraternel, où personne n'est exclu ni marginalisé. « Aujourd'hui, prenons ensemble l'engagement d'être un peu plus attentifs à ceux

que le Seigneur met sur les chemins de nos routes ! Engageons-nous à réduire les distances qui nous séparent les uns des autres ! Refrasons d'être heureux seuls en faisant en sorte que les couleurs joyeuses de Noël entrent également dans les cœurs de tous ceux qui, ici comme ailleurs, aspirent eux aussi à vivre heureux et à être aimés ! Désormais, parce que le Christ a pris chair de notre chair,

ceuvrons pour qu'il y ait un peu de divin dans chacune de nos humanités, et parlant dans chacune de nos rencontres ! », a souligné Son Éminence Jean Pierre Kutwa, pour qui être introduit dans la divinité de Jésus appelle à un nouveau style de vie, un nouveau type de comportement ! Aussi a-t-il indiqué qu'à la suite du Pape François, chacun doit comprendre que « Dieu se fait homme pour ceux qui ressentent le plus, le besoin de son amour et demandent sa proximité. Jésus, « doux et humble de cœur » (Mt 11, 29), est né pauvre, il a mené une vie simple pour nous apprendre à saisir l'essentiel et à en vivre ». Le cardinal Kutwa a encore déclaré que de la crèche, émerge clairement le message que les dévots de Jésus ne peuvent pas se laisser tromper par la richesse et partant de propositions éphémères de bonheur. Car, « le palais d'Hérode est en quelque sorte fermé et sourd à l'annonce de la joie », a-t-il dit, avant d'inviter les fidèles à prendre avec lui « l'engagement d'être un peu plus attentifs à ceux que le Seigneur met sur les chemins de nos routes ; à réduire les distances qui nous séparent les uns des autres » ■

MARIE-ADELE DJIDJE

Les fidèles de Saint Pierre d'Anoumabo exhortés à bannir la peur



A l'instar des autres églises, les fidèles d'Anoumabo ont célébré la naissance du Christ.

Les chrétiens ont été invités à vaincre leur peur. C'est en substance l'essentiel du message que le père Pierre Claver Sossi a délivré à ses fidèles ce mercredi 25 décembre, qui marque la commémoration de la fête de Noël. En effet, les fidèles de la paroisse Saint Pierre de Marcori-Anoumabo, à l'instar de ceux du monde entier, ont célébré la naissance de Jésus. Dans son homélie, le célébrant du jour a déclaré que l'homme est rempli de peur. Il a peur du noir, de l'avenir, de la mort, en somme, il a peur de tout. Ajoutant que les motifs de la peur sont nombreux. Selon lui, la peur naît du sentiment d'insécurité, des réalités quotidiennes, etc. Poursuivant, l'abbé Sossi a attiré l'attention de son au-

ditore sur le fait que la peur « engendre le repli sur soi. Elle peut même être source de racisme, d'égoïsme et de guerre », souligne-t-il. Relevant que Noël est une grande joie pour tout le peuple. Le Père a indiqué que « la joie de Noël vient dissiper les ténèbres de la nuit ». C'est pour cette raison qu'il a invité ses fidèles à aller au-delà de leur peur en accueillant les dons que Dieu nous donne qui sont la lumière, la joie, le bonheur, le pardon, la justice, etc. Pour lui, le plus beau des cadeaux que Dieu nous fait en Noël, c'est l'enfant-Dieu qui naît, qui nous invite à savoir aimer et à ne pas avoir peur. Car, dira-t-il, seuls l'amour et la charité peuvent nous libérer. ■

MARIE-ANGE AKPA

300 enfants de familles défavorisées reçoivent des cadeaux



Les enfants, tout heureux de recevoir leurs cadeaux, étaient entourés des autorités.

Le ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (Mffe), Pr Ramata Ly-Bakayoko, a offert, par l'entremise de son directeur de cabinet, Assamoi Mariam, des cadeaux à 300 enfants, lors d'un arbre de Noël, mardi, au centre socio-éducatif de Dimbokro. Cet arbre de Noël avait pour objectif d'apporter de la joie dans le cœur de tous les enfants, particulièrement ceux issus de familles défavorisées, a exprimé Assamoi Mariam, non sans préciser que ce don traduit le dévouement du gouvernement ivoirien à aider les enfants à se construire dans la paix. Elle a, par ailleurs, invité les parents, en général et ceux de Dimbokro, en particulier, à plus de vigilance, surtout en cette période de fête de Noël et du

nouvel an. Relevant la responsabilité des parents dans la protection des enfants contre toutes formes de violence et d'agression, Assamoi Mariam a affirmé que « nos petits trésors » doivent s'épanouir dans la quiétude, quelles que soient leur origine et leur classe sociale. « Ils sont notre avenir et celui de notre pays », a-t-elle fait remarquer. Avant de soutenir que la ministre ne ménagera aucun effort pour assurer un cadre protecteur aux enfants de Côte d'Ivoire. En témoigne, selon elle, l'amélioration des lois sur la protection des enfants dans le pays. De nombreux enfants à travers tout le pays ont reçu des cadeaux et des vivres de la part de leur ministre de tutelle. ■

M-A DJIDJE SERCOM

Assétou Gon Coulibaly fait irruption, les bras chargés



La marraine a donné beaucoup de joie aux enfants en leur distribuant des présents.

Il y avait près de 3 000 enfants des départements de Katiola, Niakara et Dabakala à faire la fête au centre culturel, grâce à une maman qui a

débarqué dans la capitale du Hambol en compagnie du père Noël. Cette maman n'est autre que Assétou Gon Coulibaly, épouse du Premier mi-

nistre. Parce qu'elle « aime les enfants de Katiola », elle leur a apporté des milliers de cadeaux d'une valeur totale de 25 millions de FCfa. Pour avoir fait ce

geste très apprécié par les enfants, Mme Gon Coulibaly a reçu toute la reconnaissance des autorités de la région. Au nombre desquelles, le maire de la commune, Camara Thomas et la cheville ouvrière de l'événement, la vice-présidente du conseil régional, Koné Aïssatou. Tous deux ont remercié la donatrice pour la joie qu'elle apporte aux enfants en cette période de Noël. La fête, démarrée à 14h et s'est achevée dans l'allégresse aux environs de 18h, grâce à la participation d'artistes musiciens. Notamment le reggaeman Sydney Chafama, la bouillante Jacky de Latokaha et le chanteur du coupé-décaté, Abou Nidal. ■

ALAKAGNI HALA

Cérémonie de présentation des vœux de nouvel an 2020 Communiqué de la direction générale du protocole d'État

La cérémonie de présentation des Vœux de Nouvel An à Son Excellence Monsieur Alasane OUATTARA, Président de la République, aura lieu le Lundi 06 janvier 2020, de 9 H 00 à 12 H 30, au Palais de la Présidence de la République, selon l'ordre de passage ci-après :

7H30-08H30 : Installation des Hautes Personnalités de l'État

- Monsieur le Vice-Président de la République ;
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Monsieur le Président du Sénat ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Monsieur le Ministre d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République ;
- Madame le Directeur de Cabinet du Vice-Président de la République ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier Ministre ;
- Madame le Secrétaire Général du Gouvernement ;
- Mesdames et Messieurs les Secrétares d'Etat ;
- Monsieur le Gouverneur du District Autonome d'Abidjan ;
- Monsieur le Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro.

Et des membres du Groupe I

09H00 - 09H20 : Présentation des Vœux - GROUPE I

- Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;
- Messieurs les Consuls Honoraires ;
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs de Côte d'Ivoire au Département Central.

09H20 - 09H50 : Présentation des Vœux - GROUPE II

- 09H20 - 09H30 : Installation du groupe II composé comme suit :

- Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de l'As-



- semblée Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau du Sénat ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Constitutionnel ;
- Madame la Présidente de la Cour de Cassation ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers de la Cour Suprême ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers de la Cour des Comptes ;
- Madame le Procureur Général près la Cour Suprême ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour des Comptes ;
- Mesdames et Messieurs les Premiers Avocats Généraux du Parquet Général près la Cour Suprême ;
- Mesdames et Messieurs les Premiers Avocats Généraux du Parquet Général près la Cour des Comptes ;
- Mesdames et Messieurs les Premiers Présidents des Cours d'Appel d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa et de Commerce d'Abidjan ;
- Messieurs les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa et de Commerce d'Abidjan ;
- Messieurs les Présidents des Tribunaux de Première Instance d'Abidjan et de Yopou-

09H50 - 10H20 : Présentation des Vœux - GROUPE III

- 09H50 - 10H00 : Installation du groupe III composé comme suit :

- Mesdames et Messieurs les Préfets de Région ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Conseils régionaux ;
- Le Bureau de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire ;
- Messieurs les Maires du District d'Abidjan ;
- Monsieur le Maire de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents ou Secrétaires Généraux des Partis et Groupements politiques.

10H20 - 10H50 : Présentation des Vœux - GROUPE IV

- 10H20 - 10H30 : Installation du groupe IV composé comme suit :

- gon ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de la Délégation du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de l'Ordre de la Grande Chancellerie ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de la Médiation ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de la Commission Electorale Indépendante ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de l'Inspection Générale d'Etat.

10H50 - 11H20 : Présentation des Vœux - GROUPE V

- 10H50 - 11H00 : Installation du groupe V composé comme suit :

- Monsieur le Président de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Universités publiques de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle ;
- Madame la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de l'Autorité Nationale de la Presse

11H20 - 11H55 : Présentation des Vœux - GROUPE VI

- 11H20 - 11H30 : Installation du groupe VI composé comme suit :

- Monsieur le Vice-Président et trente (30) Membres du Directoire de la Chambre Nationale des Rois et Chefs traditionnels ;
- Monsieur le Président et trente (30) membres du Forum National des Conférences Religieuses

11H20 - 11H30 : Installation du groupe VI composé comme suit :

- Monsieur le Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées ;
- Monsieur le Général de Division, Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale ;
- Monsieur l'Inspecteur Général, Directeur Général de la Police Nationale ;
- Messieurs les Directeurs Généraux des Douanes et des Affaires Maritimes et Portuaires ;
- Madame la Directrice Générale des Forêts et de la Faune ;

Et leurs Collaborateurs ;

10H50 - 11H20 : Présentation des Vœux - GROUPE V

- 10H50 - 11H00 : Installation du groupe V composé comme suit :

- Monsieur le Président de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Universités publiques de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle ;
- Madame la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de l'Autorité Nationale de la Presse
- Messieurs les Présidents des Autorités de Régulation
- Monsieur le Président de la

Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics ;

- Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Publicité ;
- Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseil d'Administration et Directeurs Généraux des Entreprises Publiques et Parapubliques ;
- Messieurs les Présidents de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) et les membres de leurs structures.
- Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Ordres et Organisations Professionnels
- Monsieur le Président du Haut Conseil du Patronat des Entreprises de Transport de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de la Chambre Nationale des Huissiers ;
- Monsieur le Président de la Chambre Nationale des Commissaires-Priseurs ;
- Monsieur le président de l'Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI) ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux des Centrales Syndicales : UGTCI - DI-

- GNITE - HUMANISME - FE-SACI - UNATRCI ;
- Monsieur le Président de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LDHO) ;
- Monsieur le Président du Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (MIDH) ;
- Monsieur le Président d'Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH) ;

11H20 - 11H55 : Présentation des Vœux - GROUPE VI

- 11H20 - 11H30 : Installation du groupe VI composé comme suit :

- Monsieur le Vice-Président et trente (30) Membres du Directoire de la Chambre Nationale des Rois et Chefs traditionnels ;
- Monsieur le Président et trente (30) membres du Forum National des Conférences Religieuses
- Monsieur le Président et trente (30) membres du Conseil Supérieur des Imams (COSIM).

12H00 : Fin de la présentation des vœux de Nouvel An à Monsieur le Président de la République.

- Un Cocktail est offert par le Chef de l'Etat dans les jardins du Palais de la Présidence de la République au terme de chaque passage

12H30 : Fin de la cérémonie

- N.B :
 - Les personnalités ci-dessus citées sont priées de se présenter à la cérémonie 30 minutes au plus tard, avant l'heure de passage indiquée dans le présent communiqué.

- Les cartons d'invitation sont à retirer au Ministère des Affaires Etrangères, auprès de la Direction Générale du Protocole d'Etat, du mardi 24 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020, de 09 heures à 17 heures.

Abidjan,
le 23 décembre 2019

Le Directeur Général
du Protocole d'Etat

HYPOLITE K. YEBOUÉ
Ambassadeur

Incendies par gaz butane

Abdourahmane Cissé et Vincent Toh Bi expliquent les réflexes de base aux populations

Le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables et le Préfet d'Abidjan ont entrepris une tournée de sensibilisation dans cinq communes d'Abidjan.

Combien d'hommes, de femmes, d'enfants et même de familles ont perdu leurs biens ou ont été décimés par le feu causé par le gaz butane qu'ils utilisent dans leurs ménages ? A cette question difficile à répondre, le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Abdourahmane Cissé et le Préfet d'Abidjan, Vincent Toh Bi tentent de trouver une solution plus efficace. Celle de la sensibilisation des ménages à la technique de circonscription des flammes lorsqu'elles sont face à ce genre de situation. Le 23 décembre, les deux personnalités ont organisé une tournée dans ce sens dans cinq communes d'Abidjan à savoir Port-Bouët, Koumassi, Adjamé, Attécoubé et Yopougon. En compagnie des éléments des Sapeurs-pompiers militaires, ils ont investi les marchés de ces différentes communes pour sensibiliser les commerçants - démonstrations à l'appui - aux premiers réflexes à avoir lorsqu'un feu est causé par le gaz butane dans leurs



Les populations ont effectué massivement le déplacement pour assister à des démonstrations sous le regard du ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables et du Préfet d'Abidjan.

ménages. « *Ce qu'il faut retenir, c'est que lorsque la marmite prend feu, il ne faut pas utiliser de l'eau dans l'intention de l'éteindre. Placez-vous dans le sens contraire du vent selon la position des flammes, approchez-vous de la marmite avec une serviette mouillée, grandement ouvert sur le couvercle dudit récipient et couvrez-le doucement sans le faire tom-*

ber », explique le Préfet d'Abidjan après la démonstration des soldats du feu, qui ont été applaudis par les populations sorties nombreuses, à chaque étape de la tournée. De Port-Bouët à Yopougon en passant par Koumassi, Adjamé et Attécoubé, le message était le même. Le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables a fait

comprendre aux populations qu'elles peuvent, à partir de ces techniques, sauver leurs ménages sans appeler les sapeurs-pompiers qui mettront sûrement quelques minutes, selon leur emplacement, avant d'être sur les lieux. Parce qu'« *au cours des trois dernières années, nous avons enregistré plus de 150 incendies causés par le gaz butane* », Abdourah-

mane Cissé a profité de cette occasion pour attirer l'attention des populations sur certaines pratiques qui les exposent. Il les a, entre autres, appelées à éviter les transvasements lorsqu'elles veulent recharger leurs bouteilles de gaz butane parce qu'« *il y a énormément de risques dans ce procédé. Donc rendez-vous dans les stations-service* ». Durant les transvasements, les opérateurs peuvent non seulement recharger moins de quantité de butane que prévue lors de la transaction mais aussi remettre des bouteilles non sécurisées aux clients. Le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables a également déconseillé aux habitants d'emprunter les véhicules de transport qui utilisent le gaz comme énergie en lieu et place du carburant. « *Je demande aux transporteurs de ne pas utiliser le gaz butane. Cela*

est interdit parce qu'en plus de l'accident qu'ils peuvent avoir, ils risquent de créer des explosions qui peuvent prendre une certaine ampleur et faire des victimes dont eux-mêmes, leurs passagers et les véhicules situés dans leur environnement immédiat », souligne-t-il. Enfin, Abdourahmane Cissé, en tant que ministre en charge de l'Énergie, a défendu aux habitants de se connecter au réseau électrique via le système anarchique qui peut être dangereux, précise-t-il. « *le gouvernement a lancé le Programme Électricité pour tous qui vous donne la possibilité de vous abonner gratuitement* ». ■

HERVÉ ADOU

Enseignement privé laïc

La Feneplaci forme ses éducateurs



Formateurs et apprenants posant pour de nouveaux challenges.

Quatre-vingt-dix-huit éducateurs de lycées et collèges, issus de divers établissements membres de la Fédération nationale des établissements privés laïques de Côte d'Ivoire (Feneplaci), ont bénéficié ce lundi, d'une séance de renforcement de capacités à l'école William Ponty de Yopougon. Initiée

par ladite fédération et financée par le Fonds de développement de la formation professionnelle (Fdfp), cette formation a pour but, selon Aka Jacques Désiré, secrétaire général de la Feneplaci, de doter les éducateurs des lycées et collèges du privé-laïc des rudiments nécessaires pour un meilleur encadrement des élèves. « *Pour*

une école de qualité, il faut former le personnel, pour qu'il soit à la hauteur. Les éducateurs sont la porte d'entrée de toute école. Ils reçoivent les parents, gèrent le cursus scolaire des élèves, encadrent les enfants. Et comme ils sont recrutés souvent, sur le tas, la Feneplaci a songé à les former, afin de renforcer leurs capacités », a-t-il indiqué.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'inspecteur général, sous-directeur de la Direction de l'encadrement des établissements privés (Dep), Sidibé Hamed. Tout en saluant cette initiative, il a souligné que les différentes réformes entreprises dans le système éducatif convergent vers la réussite scolaire. « *De 2011 à 2019, au total, 23912 acteurs du système éducatif dont 1200 éducateurs, ont bénéficié d'une formation. Par ailleurs, depuis 2011, la délivrance des autorisations d'enseigner et d'encadrer est précédée d'une formation* », a-t-il poursuivi. La gestion du cursus scolaire, la psychologie des adolescents, l'encadrement des enfants, sont, entre autres, modules sur lesquels porte la formation. Tous les établissements scolaires membres de la Feneplaci bénéficieront de cette formation, à en croire le secrétaire général. « *Ceux qui sont formés aujourd'hui, viennent de la zone de Yopougon* », a-t-il précisé. Pour cette première séance, la formation est assurée par le cabinet « *Africonsult* ». ■

CASIMIR DJEZO

Droits de l'homme

Un expert européen interpelle : « La notion perd son sens originel »

Aujourd'hui, la raison fondamentale de l'institution des droits de l'homme dans le monde disparaît. Nous assistons à une orientation de cette notion vers des interprétations pour satisfaire des intérêts culturels ou même idéologiques ». Sans être alarmiste, Grégor Puppink, spécialiste des droits de l'Homme et directeur du Centre européen pour le droit et la justice (Edj) se veut pragmatique. Le 19 décembre, lors de la conférence publique sur le thème « *Quels droits de l'homme et pour quel homme ?* » qu'il prononçait, en prélude à la dédicace de son nouvel ouvrage intitulé « *Les droits de l'homme dénaturés* », au Centre international pour le développement du droit (Oidd), à la Riviera, il a édifié plus d'un observateur. Selon lui, lorsque la notion des droits de l'homme a été adoptée, de façon universelle, vers les années 1950, elle était une notion simple et juste qui prônait les droits fondamentaux. Notamment le droit à la vie, à l'éducation, etc. « *Dans les pays occidentaux, nous assistons aujourd'hui à des conflits culturels qui sont at-*

tribués aux droits de l'homme parce que certains gouvernements veulent imposer des idées nouvelles, notamment les mariages homosexuels, l'avortement, la procréation artificielle, l'adoption, etc. », dénonce-t-il. Alors que dans leurs sens originels, les droits de l'homme sont les instruments qui permettent à l'enfant d'être épanoui avec son père, sa mère, ses frères et ses sœurs et devenir un adulte accompli. Aujourd'hui, précise Grégor Puppink, cette pratique des gouvernements est cautionnée par les juridictions internationales au point que la Cour européenne préfère juger des affaires banales comme les adoptions d'enfants par des homosexuels et autres, plutôt que de se prononcer sur des affaires portant sur les violations réelles des droits de certaines personnes. C'est donc le lieu, selon lui, pour les Ong et juristes de prendre leurs responsabilités face à cette nouvelle forme des droits de l'homme qui a tendance à faire disparaître les droits classiques « *au point d'amener les pays à changer leurs législations* ». ■

H. ADOU

Accès à l'eau potable Le taux de couverture nationale a atteint 80% en 2019

Les efforts du gouvernement ont permis au secteur de l'eau d'enregistrer des résultats satisfaisants.



Laurent Tchagba, ministre de l'Hydraulique. (PH: DR)

Grâce aux efforts du gouvernement, notamment la mise en œuvre du programme social « Eau pour tous », le taux de couverture nationale en eau potable qui était de 64% en 2011-2012 est passé aujourd'hui à plus de 80%.

Selon le ministre Tchagba Laurent, en charge du département de l'Hydraulique, ce taux doit atteindre les 95% en 2020.

C'est donc pour évaluer le chemin parcouru après un an d'existence et d'activité que le ministre et ses principaux collaborateurs se sont retrouvés le 20 décembre à l'hôtel Millionnaire de Yamoussoukro. A cette même occasion, ils ont envisagé les correctifs nécessaires et adopté des stratégies idoines visant la mobilisation des ressources financières au cours de l'année 2020, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme social du gouvernement.

Au regard du bilan dressé à l'ouverture des travaux, l'on peut affirmer que l'espoir est permis.

En effet, au plan technique, plusieurs projets et activités ont été menées selon Tchagba Laurent, dont les plus saillants restent le projet de réparation, de réhabilitation et de maintenance de 21 000 pompes.

Sur ce total, 8500 pompes doivent être entièrement remplacées.

Pour ce projet en effet, un contrat avec la Sodoci est en cours sur la période 2019-2021, pour un coût global de 17,7 milliards Fcfa.

Au total, ce sont 500 pompes qui sont réparées par mois. Ce qui permettra d'ici fin juin 2020 de rendre toutes les pompes fonctionnelles. Les deux années restantes vont être consacrées à une stratégie de maintenance qui fera

en sorte que les populations rurales auront régulièrement de l'eau potable.

Toujours dans ce même programme social, 34 châteaux d'eau ont été inaugurés dans plusieurs villes et localités semi-urbaines du pays.

A ce jour, 86 projets sont en cours de réalisation et 14 en cours de négociation. Ces projets vont permettre de disposer à terme de 10 stations de traitement d'eau potable pour une capacité totale de 347.860 m3/j, de 1172 km de canalisation posée, tous diamètres confondus et de 33 réservoirs de stockage d'une capacité totale égale à 48.650 m3.

Le ministre Tchagba a également fait un bilan financier, face à ses collaborateurs et à ses partenaires techniques et financiers, au nom de la bonne gouvernance prônée par le Chef de l'État Alassane Ouattara. Ces 86 projets induisent, selon lui, des investissements importants. En ce qui concerne les projets en cours, ils mobilisent au total 581 milliards Fcfa dont 330 pour le district autonome d'Abidjan, 191 milliards Fcfa pour les villes de l'intérieur et 60 milliards pour le milieu rural.

Quant aux projets en cours de négociation, ils nécessitent, à eux seuls, environ 1200 milliards Fcfa.

Selon le ministre de l'Hydraulique, ces projets en négociation traitent les 4 grandes problématiques : l'insuffisance de production des forages dans le socle pour l'approvisionnement en eau potable des grandes villes ; la fourniture des localités de plus de 4000 habitants et des chefs-lieux de sous-préfecture sans système d'eau courante ; l'insuffisance des réseaux de distribution à Abidjan et dans les villes de l'intérieur et enfin, la résolution de l'insuffisance d'infrastructures d'hydrau-

lique et pénibilité de l'accès à l'eau en milieu rural. « Au plan social, ces projets, une fois achevés, auront un impact fort sur nos populations dont

une grande partie souffre du manque d'eau potable », a relevé Tchagba Laurent. Pour le ministre de l'Hydraulique donc, ce séminaire bilan

est l'occasion de mener des réflexions qui permettront d'analyser et d'appréhender tous les défis, à l'effet de faire des recommandations

claires en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Président Alassane Ouattara. ■

N'DRI CÉLESTIN

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



Département des Services Généraux et des Achats
Division des Achats Institutionnels

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE À LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
REF. : ADB/RFP/CHGS/2019/0246

1. La Banque Africaine de Développement (la "BAD" ou la "Banque") invite, par le présent Avis, les entreprises éligibles à participer à cette Demande de Propositions pour la fourniture de services de fourniture de services téléphonie mobile à la Banque africaine de développement, Réf: ADB/RFP/CHGS/2019/0246.
2. Sont éligibles, les sociétés constituées conformément à la législation d'un pays membre de la Banque, dont la majorité du capital social est détenue par des ressortissants des pays membres de la Banque et ayant leur principal centre d'activités dans l'un de ces pays dont la liste est fournie à l'adresse www.afdb.org.
3. Le dossier de Demande de Propositions est téléchargeable sur le site de la Banque à partir du lien suivant : <http://www.afdb.org/en/about-us/corporate-procurement/procurement-notices/current-solicitations/>.
4. Les entreprises intéressées doivent s'enregistrer à l'adresse tender@afdb.org, en précisant le titre et la référence de la Demande de Propositions.
5. Tous les dossiers doivent être déposés en cinq exemplaires (1 original + 4 copies) en mains propres ou par courrier à l'adresse ci-dessous indiquée dans le dossier de Demandes de Propositions, au plus tard le 23 janvier 2020 à 12h00, heure locale d'Abidjan, en indiquant la référence de la Demande de Propositions en caractères gras, de façon bien lisible et bien en vue :

Division des Achats Institutionnels
Département des Services Généraux et des Achats
Immeuble Siege - 17^{ème} étage, Salle 17-S-21
Avenue Joseph Anoma - Abidjan Plateau
01 BP 1387 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

DEMANDE DE PROPOSITIONS - NE PAS OUVRIR JUSQU'À LA DATE D'OUVERTURE DES PLIS

Référence : ADB/RFP/CHGS/2019/0246 - DEMANDE DE PROPOSITIONS : FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE A LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Date et heure de clôture : 23 janvier 2020, à 12H00, heure d'Abidjan

6. Les entreprises intéressées sont priées de consulter régulièrement le site internet de la Banque pour tout additif au dossier de Demande de Propositions.
 - o Les entreprises qui souhaitent travailler avec la Banque doivent s'inscrire au préalable sur son site Web à l'adresse ci-après : https://eprocurement.afdb.org/sap/bc/webdynpro/sap/zsup_reg_submit#.

Intégration monétaire

Des experts font des propositions concrètes

La deuxième journée du forum international organisé par le Groupe Fraternité Matin et le Groupement des éditeurs de presse publique d'Afrique de l'Ouest (Geppao) a été marquée par un panel sur les enjeux monétaires et financiers dans la Zleca.



Les panélistes ont instruit...

Le Forum international initié par le Groupe Fraternité Matin et le Groupement des éditeurs de presse publique d'Afrique de l'Ouest (Geppao) qui a ouvert ses portes le 19 décembre, au Conseil économique, social, environnemental et culturel, au Plateau, a connu une ambiance particulière au deuxième jour. Décideurs publics, chefs d'entreprises, universitaires, étudiants, investisseurs, financiers... Tous étaient mobilisés pour prendre part au panel d'une thématique d'actualité : « La Zleca et les questions monétaires et financières. Quel avenir pour la Zone Franc Cfa ? ».

Cette rencontre a vu la participation de plusieurs panélistes. Entre autres, Pr Tchétché N'Guessan, agrégé des Universités en Sciences

économiques, par ailleurs directeur honoraire du Cires à l'Université Houphouët-Boigny d'Abidjan; Dr Edoh Kossi Amenounvé, Directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières d'Abidjan (Brvm); Dr Prao Séraphin, économiste, enseignant-chercheur et Martial Ze Belinga, économiste, enseignant-chercheur. La modération était assurée par Pr Clément Kouakou, économiste, enseignant-chercheur.

A cette occasion, Dr Prao Séraphin est revenu sur les avantages de la monnaie unique. Il est convaincu que la monnaie unique permettra à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) d'en finir avec les problèmes de fluctuation des monnaies nationales. Mieux, elle préservera

le tissu productif de la région contre les dévaluations intempestives. Selon Martial Ze Belinga, pour réussir l'intégration monétaire du continent, les pays africains doivent analyser quatre caractéristiques, avec intérêt.

L'économiste soutient que les monnaies doivent épouser l'idée du panafricanisme, être transformationnelles, alternatives et démocratiques. « Nos monnaies doivent être solidaires, souveraines, c'est-à-dire que les pays africains doivent avoir accès, quand elles le souhaitent, à leurs devises », a-t-il affirmé.

Le panéliste propose que la Banque centrale crée les conditions d'innovation pour que le financement aille vers le secteur privé transformationnel. Puis de poursuivre : « Les monnaies doivent être

alternatives et s'ouvrir à l'innovation monétaire pour les générations à venir », a-t-il renchéri, non sans insister sur le fait que les monnaies

ont une dimension politique. Tout en barrant la route à l'assertion selon laquelle il est difficile pour un pays d'avoir sa monnaie et sa souveraineté nationale, Pr N'Guessan Tchétché, de son côté, a déploré la multiplicité de monnaies nationales qui ne sont pourtant pas convertibles. Conséquence, les pays africains sont obligés d'avoir recours aux monnaies occidentales. Ce qui est aux antipodes du panafricanisme.

Dr Edoh Kossi Amenounvé, lui, a un autre regard sur le sujet. Le Dg de la Brvm a affirmé que l'enjeu principal des marchés financiers, c'est de travailler à améliorer l'épargne et l'investissement dans les économies africaines. « Nous devons travailler à canaliser cette épargne continentale pour mieux l'utiliser au sein du continent. Les États africains doivent créer un système de paiement in-

tégré entre les pays africains », a-t-il proposé. À noter que ce forum international, qui s'inscrit dans le cadre de la commémoration des 55 ans de Fraternité Matin, avait pour thème principal : « Entre replis identitaire et panafricanisme, quelles perspectives pour la Zleca ? ». Pendant les deux jours d'échanges, plusieurs sous-thèmes ont été débattus par les experts. Du panafricanisme historique à la Zone de libre échange continentale africaine : acquis et défis ; la Zleca et les défis du commerce intra-africain : entre tensions sécuritaires et défis logistiques ; la Zleca et les questions monétaires et financières. Quel avenir pour la zone Franc Cfa ? ; le secteur privé africain : quelles synergies pour transformer le potentiel africain en réalités effectives ? ■

ÉMÉLINE P. AMANGOUA



... les participants sur la thématique. (PH: Joséphine Kouadio)

Cabinet N.A CONSULTING
Syndic pour la liquidation des actifs de la société Anonyme
COTIVO,
ANGRE 6^{ème} TRANCHE Immeuble YAHA

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Le Syndic pour la liquidation des actifs de la société Anonyme COTIVO sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir des dossiers de soumission. Ces soumissions sont à déposer au Greffe de la Section de Tribunal d'Agboville dans un délai de 15 jours suivant la parution de la présente offre.

Placée en redressement judiciaire depuis le 15 Mai 2013, la SA COTIVO est actuellement en liquidation, sur décision du jugement n° 236 du 12/11/2014 rendu par la section de Tribunal d'AGBOVILLE.

Le lot (l'actif) à céder est constitué de titres représentant 76% de participation de la société Anonyme COTIVO dans le capital social (3 885 000 000 : Trois milliards huit cent quatre vingt cinq millions) de la SA Filature et Tissage Gonfreville (FTG) mise en redressement judiciaire. Cette dernière est spécialisée dans le tissage et la filature du Coton. La SA FTG est située à Bouaké dans le centre de la Côte d'Ivoire et elle dispose d'une superficie totale de 38,7 ha. La société comprend :

- Une usine de filature et de tissage de coton bâtie sur une superficie de 18 ha.
- Des magasins, des bureaux, un club house bâtis sur une superficie 20 ha.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré contre paiement en espèces des frais de participation forfaitaires et non remboursables de 150.000 F CFA au Cabinet du Syndic ou au greffe de la section de Tribunal d'Agboville de 8 heures à 17 heures et ce du lundi au vendredi.

Les offres devront être déposées au Greffe de la section de tribunal d'Agboville au plus tard le 03 janvier 2020 à 12 heures.

Pour tout renseignement, contacter
Cabinet N.A CONSULTING 22 50 07 44/ 09 72 94 13.
Mail : infos@cecnacconsulting.com

Le liquidateur.

Martial Ze Belinga, économiste et sociologue, au sujet de la disparition annoncée du Franc Cfa

« Voici les 4 conditions pour que la monnaie profite aux peuples africains »

Co-auteur du livre «Sortir l'Afrique de la servitude monétaire: A qui profite le franc CFA ?», cet intellectuel camerounais, invité au forum de Fraternité Matin, estime qu'une nouvelle génération de monnaies africaines est nécessaire et doit s'arrimer aux grands projets continentaux.

L'actualité économique aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, c'est le Franc Cfa. Tout semble s'accélérer avec l'annonce de sa prochaine disparition au profit d'une autre monnaie, l'Eco. Comment ressentez-vous cette nouvelle donne, vous qui avez toujours défendu la nécessité pour l'Afrique de sortir de la servitude monétaire instaurée, selon vous, par le Franc Cfa, au profit de monnaies africaines alternatives et transformatrices ?

L'impulsion de la transformation a été donnée depuis un certain nombre d'années, on peut même dire depuis plusieurs décennies par les Africains. Pas nécessairement ceux qui étaient en charge des questions monétaires, mais ceux qui en ont ressenti le besoin et la nécessité. Et aujourd'hui, les politiques montrent qu'ils ont enregistré tout au moins la forte demande, la forte exigence de la transformation de l'espace monétaire. Nous en sommes à des annonces : l'annonce d'un changement de nom, l'annonce d'une réforme.

Il faut rester prudent et attendre d'en savoir davantage sur les contenus pour se prononcer. Mais, ce qui est acquis, c'est que l'on n'est plus dans une forme de théologie monétaire, on est rentré dans une politique publique au sens plein du terme, c'est-à-dire quelque chose de discutable, d'améliorable, quelque chose qui peut aussi s'arrêter lorsque les résultats sont, en dessous, très en-deçà des attentes. Voilà mon premier sentiment.

A savoir que nous sommes juste à un point d'étape et il faudrait travailler à avoir des contenus qui rendent un peu plus d'espoir aux peuples. Parce que nous vivons quand même sur des arrangements monétaires anciens, qui affichent un certain nombre de résultats macro-économiques qui paraissent intéressants, mais qu'on ne voit pas se traduire dans la vie des peuples, et qu'on voit encore moins se traduire en termes d'indices de développement. C'est donc un nouveau paradigme monétaire qui devrait s'enclencher, peut-être étape par étape. Je pense qu'on ne pourra plus, en tout cas, détourner la face.

Quelle doit être la pro-

chaine étape ? Quel doit être, selon vous, le contenu d'une monnaie africaine qui, a contrario des griefs que vous venez d'énumérer, serve véritablement les intérêts et les besoins essentiels des peuples africains ?

Comme je le disais, pour le moment c'est une annonce, et il faut rester prudent sur le contenu. D'autre part, si on regardait de plus près, il y a un risque que ces annonces ne résolvent pas le problème et laissent au contraire planer des incertitudes et des spéculations déjà lancées il y a plusieurs mois sur une espèce de franc Cfa bis, si on avait les réformes les plus importantes. On sait que beaucoup avaient plaidé pour une réforme du taux de change, pour un taux de change plus flexible permettant aux économies de pouvoir bénéficier également des différents chocs du marché, de les anticiper et de les amortir. La décision prise actuellement peut paraître contradictoire dans la mesure où la Cedeao a décidé d'avoir une monnaie à change flexible. On est dans l'incertitude.

On a une monnaie qui va s'appeler Eco. Or, l'Eco c'est le nom que s'est donné la Cedeao (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, Ndlr). Est-ce qu'il s'agit du même Eco décidé par la Cedeao ? Est-ce un autre Eco ? Est-ce l'Eco décidé de façon souveraine par la Cedeao, et que l'Uemoa décide aussi d'avoir pour nom, non plus le franc Cfa mais l'Eco ? Le processus institutionnel n'étant pas le même, on peut penser que ce n'est pas le même Eco. Donc, on risque de rentrer dans la confusion si les choses ne sont pas clarifiées assez tôt.

Mais, quant au fond, nous pensons que nous avons tous les éléments aujourd'hui pour aller vers une monnaie qui soit panafricaine, transformatrice, alternative et holistique.

Qu'est-ce à dire ?

Je m'explique : nous savons qu'il est difficile de soutenir des changes durablement sur une trajectoire stable au profit des pays, compte tenu de la volatilité des taux de change et du fait qu'on n'a pas de réserves assurées. Et l'une des possibilités d'y parvenir, c'est de mutualiser



une partie de nos réserves. Donc, nos monnaies devront être solidaires, de ce point de vue-là.

Elles devront être souveraines aussi, parce qu'on ne peut plus avoir de monnaie dont les réserves sont bloquées, par exemple, alors que des pays qui ont utilisé leurs réserves de façon très active ont aujourd'hui des fonds souverains, peuvent également assurer des investissements très longs pour leurs peuples. Donc, je crois qu'il faudrait aller vers des monnaies qui aient ces caractéristiques de solidarité et de souveraineté. C'est cela que j'appelle des monnaies panafricaines.

Il faudra probablement aller vers des monnaies relativement stables d'un point de vue macro-économique, mais dont les objectifs sont tournés vers la transformation réelle des économies. Nous n'avons pas aujourd'hui de critères de diversification productive, d'industrialisation dans la gouvernance monétaire. Je pense qu'il sera difficile de passer un cap, de changer véritablement de paradigme si on n'a pas des critères précis permettant d'allouer des ressources à des secteurs productifs sur la durée, à des secteurs d'innovation, d'investissement.

Il faudra également faire preuve d'innovation. Aujourd'hui, on a des monnaies qui sont numériques, on a des monnaies locales correspondant à des besoins locaux. Il faudra utiliser toute

la gamme possible des outils monétaires, des outils d'épargne, allant de la tonnine (qu'on peut dénommer comme on veut) jusqu'aux marchés financiers, en utilisant les différentes alternatives, et non plus seulement les formats classiques que nous connaissons.

La dernière caractéristique de la monnaie africaine, c'est d'être holistique, disiez-vous...

La monnaie doit être holistique, c'est-à-dire qu'elle doit prendre en compte la dimension institutionnelle et réglementaire. Là on a des annonces qui sont respectables. Mais il faudra bien évidemment que ces annonces passent par exemple par les parlements ! Pour que ces changements soient actés par les sociétés, par les peuples, par les Etats et les représentants. Il faudra qu'à un moment donné, les sociétés civiles donnent leurs points de vue et disent dans quelle direction elles veulent aller. Il y a des règles à fixer, à établir dans le cadre de ces nouveaux arrangements monétaires. Voilà pour l'aspect réglementaire. Mais, il y a aussi l'aspect culturel. Les monnaies baignent dans un espace culturel, et il faut qu'elles ressemblent aussi à l'identité des peuples. L'Euro renvoie à l'Europe ; l'Eco, je ne sais pas très bien à quoi elle pourrait renvoyer directement dans l'imaginaire des peuples. Il faudrait avoir une attention plus grande sur l'endogénéité moné-

taire. Les choses doivent venir aussi de l'intérieur. Quelles sont les pratiques monétaires auxquelles les gens croient ? Comment on nomme les choses pour que les gens soient en confiance ? Parce que aujourd'hui, il y a quand même un rapport de défiance entre ceux qui gèrent le Franc Cfa, qui ont longtemps dit que le Franc Cfa se portait bien et qu'il n'y avait rien à changer, et aujourd'hui une proposition qui dit qu'il faudrait changer, et qui peut devenir assez vite illisible et incompréhensible.

Je pense qu'aller vers ces quatre caractéristiques pourrait nous aider à construire un avenir meilleur d'autant plus que ces nouvelles générations de monnaies devraient être en ligne avec les grands projets en cours du continent, c'est-à-dire l'intégration continentale, une intégration réelle par le commerce, également la libre circulation des populations, entre autres.

L'Eco remplace le franc Cfa, en Afrique de l'Ouest. Que devient l'Afrique centrale dont plusieurs pays utilisent également le Franc Cfa ?

Là, c'est une vraie question ! En fait, le cœur du système Franc Cfa qu'est le compte d'opérations dont on dit qu'il doit disparaître, qu'il n'y aura plus de centralisation sans qu'on comprenne exactement comment et où iront les réserves et de quelle façon elles seront gérées, car dire qu'il va disparaître, ne donne pas une destination aux réserves. On n'en sait pas...

Vous êtes sceptique ?

J'attends de voir. J'ose espérer que tout le monde est bien intentionné. Mais il faudra bien voir comment sont allouées les réserves. Pour garantir une monnaie, il faut des réserves. Donc il ne sera pas possible de garantir l'Eco dans sa version présentée, s'il n'y a pas de réserves. Et il faudra bien que les réserves soient logées quelque part, et qu'elles soient gérées de façon plus active qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Le problème, c'est que le compte d'opérations qui centralise l'ensemble des réserves permet de soutenir la monnaie CFA de tout le monde. S'il y a une partie du compte d'opérations qui n'existe plus, est-ce que ce

n'est que pour l'Afrique de l'Ouest ? A priori oui, mais ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit, parce qu'il n'y a pas un compte d'opérations pour l'Afrique centrale, et un compte d'opérations pour l'Afrique de l'Ouest. On ne sait pas très bien ce que cela va donner. En réalité, le fait qu'il y ait un changement en Afrique de l'Ouest entraîne nécessairement un changement en Afrique centrale. Ne serait-ce que parce qu'il est arrivé à plusieurs reprises qu'une des deux zones soit excédentaire et l'autre déficitaire. Et que ce soit en faisant la centralisation qu'on reste à l'équilibre. Qu'advient-il donc dans la situation actuelle ? On ne le sait pas. Forcément, la zone Cemac (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, Ndlr) est impactée. Et cela fait partie des questions qui pourraient entraîner des spéculations négatives. Il faut en sortir. Car, si les gens spéculent négativement, en se disant la CEMAC va s'effondrer ou ne pas s'effondrer, cela peut entraîner des fuites de capitaux et des réactions difficiles à contrôler.

Dernier élément : chacun sait que depuis 1998, le Franc Cfa n'est plus convertible en franc français, mais en euro. Et on sait aussi que d'après le règlement du 23 novembre 1998, l'Union européenne a accepté la convertibilité du Franc Cfa en euro et vice-versa. Mais, l'Ue a posé des conditions. Il ne pourrait avoir aucune modification significative dans la gestion du Franc Cfa sans que trois institutions de l'Ue soient informées et soient d'accord. On ne pourrait opérer un changement significatif du franc Cfa sans que la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Conseil européen soient d'accord. Voilà reparties les spéculations ! L'Union européenne a-t-elle donné son aval ? Sinon, a-t-elle été consultée ? Si elle n'a pas été consultée, est-ce que cela veut dire que la réforme annoncée n'est pas significative ? Est-ce que c'est une réforme qui va venir ? Est-ce pour le moment un effet d'annonce ? Ce sont des questions importantes ! On est dans une ère qu'on ne peut pas encore décrypter réellement ■

ENTRETIEN AVEC VALENTIN MBOUGUENG

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR LA BANQUE DE L'HABITAT DE COTE D'IVOIRE

Abidjan, le 26 Décembre 2019 - La Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire a le plaisir de présenter son nouveau Conseil d'Administration, suite à la recomposition de l'actionnariat de la BANQUE. En effet, après l'annulation de la cession de ses parts, l'Etat redevient l'actionnaire majoritaire de la Banque avec 51,6% du capital de la BHCI.

Le nouveau Conseil d'Administration constitué à l'issue de la réunion du 12 Décembre 2019 qui s'est tenue au siège de la BANQUE, compte 10 membres et se compose comme suit :

- **Administrateurs représentants des actionnaires :**

- ✓ M. Soungalo N. KOULIBALY, *représentant le Président de la République ;*
- ✓ M. Jean-Marc Koffi BROU, *représentant le Premier Ministre, chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;*
- ✓ M. Wotoumo Mélessi FANNY, *représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;*
- ✓ M. Salifou OUEDRAOGO, *représentant le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et Portefeuille de l'Etat ;*
- ✓ M. Michel AMADOTE, *représentant de Demack-SA ;*
- ✓ M. Antoine D. VIDJANAGNI, *représentant de Demack SA ;*
- ✓ Mme Nadège SEKA TOURE, *représentant de NSIA VIE.*

- **Administrateurs indépendants :**

- ✓ M. Serge KOUAMELAN ;
- ✓ M. Anzoumana KONÉ;
- ✓ M. Alberic KACOU.

M. Soungalo N. KOULIBALY a été élu à l'unanimité Président du Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire.

A la fin du Conseil, les Administrateurs par la voix du PCA ont fait une adresse aux agents de la Banque, dans le but de les rassurer et à travers eux les clients, quant à la pérennité de l'exploitation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire.

Avec la recomposition du Conseil d'Administration, cet organe de la BANQUE est désormais conforme aux exigences de la commission bancaire en matière de gouvernance des établissements de crédit.

Le retour de l'Etat au capital de la BHCI est un signal fort dans le sens de la protection des dépôts des clients.

Les Actionnaires et les Administrateurs ont pris la pleine mesure de l'urgence des actions à mener à l'effet du redressement de la banque. Ils mettront tout en œuvre pour restructurer et rendre durablement viable la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire dont l'importance dans le système bancaire ivoirien est à la mesure des attentes de ses clients.

A propos de BHCI

Avec plus de 25 ans de présence sur le marché bancaire ivoirien, la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire se positionne comme spécialiste du financement immobilier. Sa principale mission est de favoriser l'accession à la propriété à l'ensemble de la population ivoirienne.

Contacts Presse
Octavie KOUAKOU
Directrice Marketing & Communication BHCI
Tel : +225 20 25 39 39
communication@bhci.ci



La banque qui a la confiance du client **Exigeant.**

Centre d'appels +225 20 31 90 90 - www.bhci.ci

Mise en œuvre du projet transport Abidjan La Côte d'Ivoire et le Millennium challenge account signent une convention

Les documents ont été paraphés lors d'une cérémonie qui s'est tenue, le 20 décembre, à la Riviera Bonoumin.



Échange de parapheurs entre le ministre Joseph Séka Séka et Florence Rajan du MCA-CI. (PH: DR)

Le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Joseph Séka Séka et Florence Rajan, Directeur général du Millennium Challenge Account Côte d'Ivoire (Mca-Ci) ont signé, le 20 décembre, à la salle de conférences dudit ministère, sise à la Riviera Bonoumin, l'accord d'entités de mise en œuvre du projet Abidjan Transport. Lequel s'inscrit dans le cadre du programme compact Côte d'Ivoire, financé par le Millennium Challenge Corporation (Mcc) à hauteur de 524,740 millions de dollars Us soit plus de 300 milliards de FCfa. Cet appui financier va permettre de renforcer 32 Km de routes dans la ville d'Abidjan, notamment le boulevard Vge, le boulevard du port,

le boulevard de la paix et la voie express de Yopougon. Il permettra également le renforcement de la capacité technique et de gestion des organismes gouvernementaux liés au transport routier dans le strict respect des normes environnementales. Pour le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Joseph Séka Séka, les Etats Unis, à travers ce programme, contribuent à la croissance économique durable et inclusive de la Côte d'Ivoire. « Ce partenariat opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre du programme compact (projet transport Abidjan), améliorera la mobilité des biens et des personnes », a expliqué le Pr Joseph Séka Séka pour qui cet accord d'entité de mise

en œuvre entre le Mca-Côte d'Ivoire et le ministère de l'Environnement et du Développement durable, engage véritablement la Côte d'Ivoire par le biais du Centre ivoirien antipollution (Ciapol) et de l'Agence nationale de l'environnement (Ande), en raison de leur compétence dans la mise en œuvre du programme compact. Il a alors encouragé ces deux structures à s'y impliquer pleinement en déployant tous leurs efforts afin de contribuer au plein succès de ce projet de développement au bénéfice de tous les habitants de la Côte d'Ivoire. Le ministre Joseph Séka Séka a réaffirmé l'engagement du gouvernement ivoirien et de son département ministériel à œuvrer pour une

croissance inclusive qui intègre les notions de développement durable dans la mise en œuvre de grands projets. Auparavant, Florence Rajan a rappelé que la Côte d'Ivoire a déjà réalisé un cadre de gestion environnementale et

sociale dont l'objectif est de minimiser les risques environnementaux et sociaux liés à l'exécution du projet. Elle s'est dit convaincue que toutes les dispositions idoines seront prises afin que la mise en œuvre du

projet Abidjan Transport soit conforme à la réglementation nationale, mais surtout, réponde aux exigences environnementales et sociales de la Société financière internationale (Sfi). ■
ÉMÉLINE P. AMANGOUA

Financement des artisans La Banque populaire s'engage avec le ministère de l'Artisanat



Le ministre de l'Artisanat a reçu chaleureusement son hôte, le directeur général de la Banque Populaire. (PH: DR)

Permettre aux artisans d'avoir accès au financement; c'est le sens de la convention signée le 23 décembre, au Plateau, par le ministre de l'Artisanat, Sidiki Konaté et le Directeur général de la Banque populaire de Côte d'Ivoire, Issa Fadiga. Selon le ministre, à travers cette convention, les deux parties s'engagent à mettre en place un mécanisme innovant, qui permettra de financer les

artisans sur une période de 24 mois. Sidiki Konaté n'a pas caché sa joie et s'est réjoui de cette convention qui s'inscrit dans la politique du gouvernement. « Dans nos attributions, nous avons pour mission d'accompagner les entreprises du secteur de l'artisanat. L'un de nos grands défis est de promouvoir ces entreprises en les aidant à passer du stade informel à l'informel », a-t-il expliqué. Sidiki Konaté a

saisi cette occasion pour annoncer qu'un Fonds de garantie de l'artisanat sera logé dans les livres de l'institution bancaire. Ce Fonds, a-t-il souligné, qui représente une garantie liquide, servira de levier et permettra à la Banque populaire (BP) d'accorder des crédits aux entreprises artisanales. Le ministre Sidiki Konaté a affirmé l'engagement du gouvernement et de son département à œuvrer pour la réussite de ce partenariat avec la BP. Pour sa part, le Directeur général de la Banque populaire, Issa Fadiga, a salué cette convention dont l'objectif est d'apporter des solutions innovantes et pérennes en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des artisans. Pour lui, ce partenariat vise à créer les conditions de résolution des besoins des artisans. Ces besoins sont de plusieurs composantes : financement, bancarisation, formation, disponibilité de fonds de roulement, etc ■

E P. AMANGOUA



COMMUNIQUE

La Direction Générale de la SIDAM SA informe l'ensemble de ses assurés qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, toutes ses Agences d'Abidjan et de l'intérieur du pays resteront ouvertes de 07h30 min. à 19h30 min. les :

- Mardi 24 Décembre 2019
- Samedi 28 Décembre 2019
- Mardi 31 Décembre 2019

Et le :

- Mercredi 1er Janvier 2020 de 10h à 15h.

Votre satisfaction, notre priorité

Vous êtes victimes d'abus, de vol ou d'escroquerie. Vous êtes témoin d'un accident, d'un braquage ou d'un fait divers

de Fraternité Matin au : 20 30 60 00
20 37 06 66 / 05 87 12 94 / 07 35 38 65
Email : marc.yevou@fratmat.info

Création de la monnaie unique de la Cedeao Ce qui a été dit à Abuja

Les leaders de la sous-région étaient, samedi, en conclave dans la capitale du Nigeria.

Le processus de création de l'Union monétaire en Afrique de l'Ouest, avec en ligne de mire la monnaie unique est très avancé, si l'on s'en tient aux conclusions de la 56e session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la Cedeao, tenue samedi à Abuja, au Nigeria. Au sommet ordinaire de la Cedeao du 21 décembre, les Chefs d'État ont réaffirmé leur volonté affichée de faire naître la future monnaie unique à partir de 2020. Après l'adoption du nom de cette monnaie, « éco », il y a quelques mois, ils ont pris note des propositions de symbole de ladite monnaie unique et ont adopté « Ec » comme symbole de la monnaie unique de la Cedeao (Cf point 16 du communiqué final qui a sanctionné cette 56e Conférence ordinaire). Outre le symbole de la monnaie unique, les Chefs d'État et de gouvernement ont adopté que la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (Bcao) soit le nom de la structure bancaire



La monnaie unique était l'un des sujets du 56^e sommet de la Cedeao. (Photo Dr)

qui va émettre cette monnaie. Sur la question du respect des critères de convergence, les dirigeants ouest-africains ont félicité le Comité ministériel pour les « progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme de la monnaie unique » et pour « l'amélioration de l'état de convergence macroéco-

nomique en 2019 ». Cependant, la Conférence « exhorte les États membres à poursuivre les efforts visant le respect des critères de convergence ». Ces critères, rappelle-t-on, prennent en compte la maîtrise de l'inflation, des déficits, de la dette, des fluctuations de change et des réserves extérieures. C'est à croire que les acti-

vités de la feuille de route révisée piétinent. C'est pourquoi, les dirigeants ouest-africains ont invité le Comité ministériel « à prendre toutes les dispositions requises en vue de l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route révisée et de la réaffectation, en priorité, des ressources financières du Fonds spécial au finance-

ment des activités indispensables à la création de l'Union monétaire de la Cedeao en 2020. La Conférence instruit le Comité ministériel à lui faire le point lors de sa prochaine session ordinaire », lit-on dans le communiqué final. Le processus de la mise en place de la monnaie unique devra aussi tenir compte des transforma-

tions en cours au niveau de la zone monétaire de l'Umcoa. La Conférence, après avoir entendu l'exposé d'Alassane Ouattara, Président de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, a pris acte de la réforme de la zone monétaire de l'Umcoa, qui faciliterait son intégration dans la future zone monétaire de la Cedeao. Comme on le voit, la mise en œuvre de la monnaie unique de l'Afrique de l'Ouest n'est pas certes un leurre, mais plusieurs étapes restent à franchir avant l'échéance fixée en juillet 2020. Il s'agit, entre autres, de la détermination du régime de parité de cette monnaie unique l'éco, les adhésions du Ghana et du Nigeria qui ont leurs propres monnaies, le Cedi et le Naira. Et pourtant, cette devise devra unifier les huit systèmes monétaires de la région : celui des pays Umcoa et ceux de leurs sept voisins, dont le Nigeria et le Ghana. ■

GERMAINE BONI

Réforme du Franc Cfa

Pr Tchétché N'Guessan, agrégé des universités en sciences économiques : “ C'est une décision historique ”

Le franc Cfa deviendra Eco. L'information a été donnée par le Président Alassane Ouattara dans une déclaration faite à la presse le 21 décembre au Palais présidentiel au Plateau. A la suite de cette annonce, le Professeur Tchétché N'Guessan, agrégé des universités en sciences économiques, directeur honoraire du Cires, a bien voulu se prononcer, hier, sur le sujet. Pour le spécialiste des questions monétaires, cette réforme est historique. « Nous l'attendions depuis très longtemps. C'est en même temps un pari et beaucoup de responsabilité pour le chef d'État et pour les Africains », a-t-il dit. Puis

d'insister : « C'est une décision emblématique qui a été prise. Le fait que les Français n'assistent pas au comité de politique monétaire, c'est vraiment important. Quand ils y assistaient, ils définissaient la politique monétaire avec nous et s'ils n'étaient pas d'accord, ils avaient un droit de veto au sens où les décisions étaient prises de manière consensuelle. Et si un membre n'est pas d'accord, tout est bloqué. Le fait qu'ils se retirent est historique et je pense que c'est aux Africains de prendre leurs responsabilités ». A l'en croire, les Africains vont désormais gérer leurs réserves. Mieux, dira-t-il, ils auront plus de marge de manœuvre sur l'utilisation

des fonds. Avoir sa propre monnaie signifie-t-il une indépendance économique ? Sur cette question, l'économiste s'est voulu clair : « Cela ne traduit pas notre indépendance économique. La monnaie est un instrument et elle dépend de celui qui l'utilise. Si nous avons notre propre monnaie, nous pouvons faire en sorte qu'elle soit un moyen d'indépendance, mais si nous la gérons mal, la monnaie peut être un élément de servitude. Tout dépend de nous-mêmes. Avoir sa propre monnaie ne veut pas dire qu'on a la souveraineté monétaire ». Pr Tchétché N'Guessan a ajouté qu'il existe une parité entre le F Cfa et l'Euro, mais avec la

mise en œuvre de l'Eco, la parité restera la même (665 F). « C'est une bonne décision qu'on garde la parité. On ne peut pas tout changer en même temps », a-t-il affirmé. Concernant le risque d'une deuxième dévaluation, le directeur honoraire du Cires s'est voulu rassurant : « Pour le moment, il n'y a pas de risque de dévaluation, nous avons un taux de croissance de 7% ces huit dernières années. Notre économie est performante ». Avant de souligner que pour sa mise en œuvre, il faut du temps aux Chefs d'État pour travailler sérieusement sur la question. ■



Pr Tchétché N'Guessan salue l'importante décision. (Photo Dr)

ÉMELINE AMANGOUA

Commission électorale indépendante

Aimée Zebeyoux, Secrétaire d'État chargée des droits de l'homme : «On ne peut pas demander à l'État de se retirer de l'institution»

Juridiquement, il est impossible à l'État de se retirer de l'institution en charge de l'organisation des élections, soutient la secrétaire d'État en charge des droits de l'homme.

Aux partis politiques de l'opposition qui demandent une recomposition de la Cei, la Secrétaire d'État en charge des droits de l'homme soutient qu'on ne peut demander à l'État de se retirer de l'institution », a-t-elle déclaré, au cours d'une rencontre d'échanges, au siège annexe du Rhdp, à Cocody, à la rue Lepic.

« Le Président représente la nation. La Cei ne peut pas se substituer à l'État, garant de l'intérêt national », a-t-elle expliqué, au cours de cette rencontre qui a porté sur le thème « la Cour des droits de l'homme et des peuples et son ordonnance du 28 novembre 2019 relative à l'affaire de la recomposition de la Cei ». Elle a ajouté que,



c'est pour se conformer à certaines normes internationales, en matière de bonne gouvernance, que l'État a

concedé une parcelle de son pouvoir à la Cei. Au terme de la rencontre, la secrétaire d'État a affirmé que

ce n'est pas à la Cei qu'on gagne les élections. « La Cei n'est qu'un organe technique. Les partis politiques doivent bien former leurs militants. La formation des membres des bureaux de vote est très importante. Toutes les formations politiques doivent bien les former. Le code électoral doit être parfaitement maîtrisé. Ainsi que la constitution », a-t-elle exhorté. Elle a, en outre, affirmé que le secrétariat d'État qu'elle dirige est prêt à donner les formations qu'il faut pour permettre à tous les partis politiques d'avoir une parfaite maîtrise des rouages de l'organisation des élections. Plusieurs autres intervenants se sont aussi prononcés sur le thème, en invitant les militants à mieux s'informer, pour servir de relais au parti ■

MARCEL APPENA

Cei

Les présidents sous-préfectoraux de la Cei d'Alépé installés

La Commission électorale indépendante (Cei) vient de mettre son calendrier à jour au niveau du département d'Alépé. Djama Béchein Benjamin et Allo Assué Thierry, respectivement présidents des sous-préfectures de Danguira et Oghlwapo, ont été élus et installés le 22 décembre au groupe scolaire Alépé 1 et 2 par Silué Sériba, président régional de la Cei. Ils sont tous deux du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp). Ils ont reçu leur feuille de route. Au cours de cette séance de travail, la dénomination

de certains lieux de vote a subi un changement. Ainsi, au lieu des places publiques qui ont servi de lieu de vote lors des précédentes élections, ce sont des écoles primaires publiques qui seront utilisées pour les futures échéances électorales. Le 18 décembre, c'était l'élection et l'installation du président départemental, Hélé Brou Paul et de celui de la sous-préfecture d'Alépé Silué Simon Pierre par Salimata Porquet, 3e vice-présidente de la Cei chargée des régions de La Mé, Agnéby-Tiassa et du Sud-Comoé ■

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

chefs de mission de Côte d'Ivoire à Genève, Vienne, Addis-Abeba, des ambassadeurs et directeurs ainsi que du personnel de la mission diplomatique de Côte d'Ivoire à l'Onu.

Dans son mot de bienvenue, le représentant permanent a exprimé, au nom de son collègue de Washington, DC et en son nom propre, leur profonde gratitude au ministre des Affaires étrangères pour l'initiative heureuse qu'il a prise de proposer la décoration dans l'Ordre du mérite ivoirien de ces 11 agents qui ont consacré au moins 15 années de leur vie au service de la Côte d'Ivoire. Il a, en outre, salué leur professionnalisme et leur loyauté à la Côte d'Ivoire et les a exhortés à faire mieux, afin que leur exemple soit source d'inspiration pour tous leurs jeunes collègues.

Deux agents ont été élevés au rang d'officier et neuf autres ont été faits chevaliers dans l'Ordre du mérite ivoirien.

S'adressant aux heureux récipiendaires, le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, a, au nom du Président de la République, Alassane Ouattara, traduit la reconnaissance de l'État, mais également exprimé sa fierté de décorer ces agents de l'ombre souvent oubliés. « Nous sommes réunis, aujourd'hui, pour célébrer le sens du devoir bien accompli, la

conscience professionnelle, le travail avec abnégation de ces collaborateurs qui, par leurs actions quotidiennes, ont apporté leur pierre au rayonnement de la diplomatie ivoirienne et à l'édification d'une Côte d'Ivoire forte et prospère », dira, en substance, le chef de la diplomatie au nom de l'État ivoirien.

Une reconnaissance appréciée et perçue comme un engagement à garder le cap de l'excellence et du travail bien fait pour l'ensemble des récipiendaires. « Je puis vous assurer que cette distinction dans l'Ordre du mérite ivoirien constitue pour nous un immense honneur et aussi un encouragement à poursuivre notre engagement au service du développement de la Côte d'Ivoire », s'est engagée Mme Aka Boah Homa Bilé Adélaïde au nom des médaillés.

La cérémonie de décoration a été suivie du cocktail de fin de mandat de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité. A cette occasion, le ministre Marcel Amon-Tanoh a exprimé aux représentants des pays membres des Nations unies conviés à cette cérémonie sa gratitude pour leur soutien au succès de cette mandature 2018-2019 ■

SERVICE COM AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE AUX ÉTATS-UNIS.

Distinction

11 agents en poste dans les missions diplomatiques ivoiriennes aux États-Unis décorés

Le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, a procédé, le mardi 17 décembre, à New York, en marge des activités de fin de mandat de la Côte d'Ivoire en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, à la décoration de onze agents relevant du concours auxiliaire en poste dans les représentations diplomatiques ivoiriennes à Washington, DC et à New York et totalisant au moins 15 ans de service.

La cérémonie a eu lieu au Millennium Hilton one Un plaza au cœur de Manhattan, à New York City, aux États-Unis, en présence de SEM. Léon Kacou Adom, représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès des Nations unies; de la chargée d'affaires, Esther Akalé,



Les récipiendaires et le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, ont posé pour la postérité. (PH: DR)

représentant Mamadou Haïdara, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République

de Côte d'Ivoire près les États-Unis, absent du territoire américain et d'éminentes personnalités

de la diplomatie ivoirienne dont le secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères, les